

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La quarante-huitième séance est encartée entre les pages 5614 et 5615

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(47^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 31 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. **Nomination à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes** (p. 5605)
2. **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémenaire** (p. 5605)
3. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5605)

Industrie

M. le président.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. le président.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M^{me} Edith Cresson,
M. Franck Borotra,
M^{me} Colette Goeuriot,
MM. Ladislas Poniatowski,
Pierre Descaves,
André Billardon, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5623)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION A LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que la candidature de M. Jean-Marie Bockel comme membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, en remplacement de M. Georges Sarre, démissionnaire, est affichée et publiée au *Journal officiel*.

La nomination prend effet dès cette publication.

2

REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRA-PARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 26 du règlement, j'informe l'Assemblée que la candidature de M. Jean-Pierre Fourré comme membre suppléant du Conseil national des transports, en remplacement de Mme Huguette Bouchardeau, devenue membre titulaire, est affichée et publiée au *Journal officiel*.

La nomination prend effet dès cette publication.

3

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

INDUSTRIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme, concernant l'industrie.

Mes chers collègues, cela ne vous a pas échappé, notre journée est assez chargée. Dans l'intérêt de tous, je vous invite donc à respecter vos temps de parole.

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, ce projet de budget obéit à une idée force : améliorer la compétitivité des entreprises, qu'il s'agisse de l'industrie, du tourisme ou des télécommunications.

Interrogeons-nous un instant sur ce qu'est exactement la compétitivité. C'est au fond la mesure de la capacité d'une nation à supporter la concurrence sur le marché interna-

tional, dans des conditions ouvertes et loyales, tout en favorisant le maintien ou la croissance du pouvoir d'achat réel de ses citoyens.

Où en est la compétitivité de la France ?

Entre 1980 et 1985, la France a perdu près du cinquième de ses parts de marché : 9,9 p. 100 en 1980 du total des exportations des douze principaux pays industriels ; 8,2 p. 100 en 1985.

Si nous avions conservé nos parts de marché de 1980, nous aurions eu plus de 200 milliards de francs d'exportations supplémentaires et au lieu d'un déficit de 20 milliards de francs en 1985, nous aurions eu un excédent de plus de 100 milliards de francs.

Que l'on nous rende nos parts de marché de 1980 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Willy Diméglio. C'est la réalité !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. La pénétration du marché intérieur par les importations de produits manufacturés s'est élevée de 27 p. 100 en 1979 à 33 p. 100 en 1985.

Faiblesse sur les marchés extérieurs, faiblesse sur les marchés intérieurs. Depuis 1982, la profitabilité des entreprises, c'est-à-dire l'écart entre leur rentabilité financière et le taux d'intérêt réel, a été négative. La production industrielle a quasiment stagné entre 1979 et 1985. Le niveau des investissements en volume a tout juste rattrapé en 1985 celui de 1979, tandis que les investissements augmentaient de 50 p. 100 au Japon, de 25 p. 100 aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et de 7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Chaque année au cours de ces cinq dernières années, 130 000 emplois industriels ont disparu et, plus grave, le solde net de créations d'emplois a été négatif.

M. Willy Diméglio. C'est triste !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Ainsi, pendant la même période, nous avons assisté à un affaiblissement sans précédent de notre compétitivité, et - ce qui est paradoxal - à une explosion des dépenses publiques : les aides aux entreprises ont augmenté de 240 p. 100 pour atteindre, en 1986, 86,2 milliards de francs ; on a donné aux entreprises pratiquement ce qu'on leur a prélevé en impôts sur les sociétés !

Or, dans la même période, le budget du ministère de l'industrie a été multiplié par près de trois.

Comment ne pas s'interroger sur cette coïncidence entre l'explosion des dépenses de l'Etat et l'implosion de la compétitivité des entreprises ?

Comment ne pas constater que la compétitivité est, ici, inversement proportionnelle aux dépenses publiques, censées favoriser la compétitivité ?

Tâchons d'éclaircir ce paradoxe.

Lorsque la mobilisation des ressources se fait sur le marché financier, l'épargne libérée est constamment orientée vers les secteurs où la rentabilité du capital est la plus élevée. Grâce à l'ensemble des informations mondiales disponibles, qui parviennent sur le marché, l'épargne cherche à s'investir dans les secteurs les plus prometteurs, dans les entreprises les mieux gérées.

A l'inverse, lorsque l'Etat envahit l'économie, lorsque la mobilisation des ressources se fait non plus sur le marché libre, mais sur ce que l'on appelle le marché politique, la machine tourne à l'envers. Les entreprises qui ne parviennent pas à trouver assez de clients, qui ne réussissent pas à convaincre leurs actionnaires de leur apporter des fonds propres ou leurs banquiers des crédits, font appel à l'Etat, donc aux contribuables.

On baptise souvent cela politique industrielle. Un entrepreneur qui n'a pas réussi à convaincre ses clients puisqu'il ne vend pas ses produits, qui n'a pas réussi à convaincre ses banquiers de lui prêter de l'argent, qui n'a pas réussi à convaincre ses actionnaires de lui apporter leurs fonds propres, se retourne vers l'administration en espérant convaincre un ministre, au nom de la politique industrielle. L'enfer des subventions est pavé de bonnes intentions !

Alors que le marché économique, lui, reconnaît la seule loi de la performance et de l'efficacité, le marché politique ne connaît que celle de la puissance et de l'influence. Ce sont les politiquement forts qui exploitent les politiquement faibles.

C'est si vrai que, lorsqu'on analyse globalement le système, on s'aperçoit que tout se passe comme si la machine fonctionnait à l'envers et prélevait de l'argent sur les entreprises les plus performantes pour le redistribuer, via les circuits de la bureaucratie, aux entreprises les moins performantes, comme si l'on taxait la petite et moyenne entreprise performante pour payer, via ces circuits, les frais généraux, la moindre performance, de grandes entreprises souvent publiques.

Voilà pourquoi cette machine à mobiliser les ressources s'est progressivement transformée en machine à gaspiller. C'est un cercle vicieux : la machine à gaspiller, pour s'alimenter, prélève sans cesse plus d'argent, assèche donc les marchés financiers, qui sont ainsi de plus en plus incapables de répondre aux sollicitations des entreprises, ce qui justifie en permanence l'alimentation du dirigisme et de la politique industrielle. Tout se passe comme si la pression fiscale retirait les moyens d'agir aux créateurs de richesses pour les transférer à l'administration, comme si les entreprises efficaces payaient pour celles qui le sont moins. Voilà pourquoi il faut aujourd'hui renverser la vapeur.

Le recul de l'Etat n'est pas une option *a priori*, mais c'est une donnée réaliste qui s'inscrit dans l'évolution du monde et qui est une nécessité pour les entreprises françaises.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter a l'ambition de développer une autre logique que la logique traditionnelle. Je ne veux pas être le ministre qui mesure l'efficacité de son action à l'importance de ses lignes budgétaires.

M. André Billardon. Ce serait difficile !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je ne veux pas être le ministre de la pression fiscale qui taxe les entreprises performantes pour protéger ou pour encourager la contre-performance.

M. Louis Mexandeau. Personne ne vous le demande !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. L'efficacité d'un ministère, surtout comme celui de l'industrie, ne se mesure pas à l'importance de son budget et au nombre de ses fonctionnaires. Cette efficacité se mesure aux énergies qu'il libère, aux initiatives qu'il favorise dans la société civile, plus encore qu'à ce qu'il fait lui-même directement.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. Michel Chertz. C'est vide !

M. Jean Oehler. Il n'a rien à dire !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il faut donc faire reculer l'Etat. Conformément à cette logique, les budgets qui relèvent de ma compétence diminuent de 10 p. 100 en francs constants : ils passent de 38,4 milliards en 1986 à 35,3 milliards en 1987. Si l'on avait poursuivi la folle croissance des années précédentes, il aurait fallu porter ce budget à 47,5 milliards. Il s'agit, je crois, d'une des réductions les plus fortes de tous les départements ministériels. Les économies réalisées sur mon seul budget, près de 4 milliards, en francs constants, ...

M. Louis Mexandeau. Il n'y a pas de quoi être fier !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Si, monsieur Mexandeau, j'en suis fier...

M. Jean Oehler. Il est fier de ne rien faire !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... parce que, grâce à ces économies, je contribue pour un tiers au moins à l'allègement du fardeau fiscal des entreprises. Lorsque vous avez provoqué l'explosion des dépenses publiques en direction des entreprises, vous auriez dû vous interroger sur ce que vous détruisiez d'un autre côté.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. René Drouin. Ce sont des sonnettes ! Vous n'avez rien à dire !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ouvre une petite parenthèse parce qu'il semble que, à gauche de l'hémicycle,...

M. René Drouin. On dit la vérité !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... la politique économique moderne ne soit pas encore très bien comprise. (Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Ladislas Poniatowski. Enfoncez le clou, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Lorsque vous donnez dix francs ici, il a bien fallu les prélever ailleurs ; vous en voyez les effets - parfois négatifs, souvent pervers - mais vous ne voyez pas les richesses que vous avez détruites ici.

M. Michel Chertz. C'est intelligent !

M. André Billardon. L'école maternelle, c'est terminé !

M. René Drouin. Allez voir dans les régions en crise si cette démonstration est vraie !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Si ces dix francs avaient été laissés au consommateur, il aurait peut-être acheté quelque chose qui aurait fait tourner la machine économique. Si ces dix francs avaient été laissés à une entreprise, elle aurait pu les investir dans la recherche, dans l'acquisition d'un réseau commercial à l'étranger, dans la création d'emplois.

M. René Drouin. L'idéologie libéraliste, c'est quelque chose !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. L'avantage du dirigisme est de toujours donner le sentiment d'être efficace à un moment donné. Hélas ! les hommes politiques sont très souvent jugés non pas sur leurs performances, non pas sur leurs résultats, mais sur leurs bonnes intentions.

Ce que vous ne voyez pas, c'est la richesse que vous détruisez au fur et à mesure par ces prélèvements supplémentaires, fiscaux, sociaux dont vous alourdissez l'économie française.

M. André Billardon. Infantile !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Moi je suis l'avocat de ce qui se voit. Je suis l'avocat des entreprises sur lesquelles on prélève des taxes fiscales supplémentaires qui handicapent leur compétitivité. Je suis l'avocat de la compétitivité des entreprises françaises...

M. André Billardon. Un très mauvais avocat !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et je veux mettre fin à un système qui taxe en permanence la performance pour encourager la contre-performance.

M. Willy Diméglio et M. Ladislas Poniatowski. Très bien !

M. Jean Oehler. Vous êtes un mauvais défenseur des entreprises.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Moins d'Etat signifie donc moins de charges pour les entreprises. Ainsi, au total, les impôts qui pèsent sur les entreprises et qui taxent les performances, l'activité et l'emploi vont diminuer en 1987 de 13,1 milliards de francs.

Parmi les mesures les plus importantes je citerai : 5 milliards de francs au titre de la taxe professionnelle qui baissera de 6 p. 100, 3,8 milliards de francs au titre de l'impôt sur les sociétés, 1,1 milliard de francs sur les frais généraux, 1 milliard de francs sur la provision pour congés payés,

0,2 milliard de francs sur les implantations commerciales à l'étranger, 1,1 milliard de francs sur la T.V.A. des télécommunications, à la diligence du ministre délégué, chargé des P. et T., 1,2 milliard de francs sur la T.I.P.P., enfin, la suppression du F.I.M. permettra de diminuer de 500 millions de francs les charges financières qui pèsent sur les P.M.I.

Pour 1988, les allègements supplémentaires sont d'ores et déjà acquis à hauteur de 15,4 milliards de francs. Mon ministère y contribuera pour 5,9 milliards de francs, notamment au titre de la T.V.A. sur les télécommunications.

Ce mouvement de décreu fiscale est amorcé dans l'ensemble du monde développé. Il prend aux Etats-Unis, nous le savons tous, une ampleur toute particulière.

M. Louis Mexandeau. Même Reagan n'y croit plus !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. La France ne peut pas rester spectatrice sur le bord du chemin, car la modération de la fiscalité est un élément majeur de la compétitivité des entreprises.

L'allègement des charges ainsi que la baisse des taux d'intérêt, favorisée par le ralentissement de l'inflation, va donc permettre aux entreprises d'augmenter leur *cash-flow*, de procéder ainsi aux investissements qu'elles jugeront souverainement prioritaires et de créer des emplois.

La décreu fiscale sur le revenu des particuliers sera également bénéfique pour les entreprises, parce que les contribuables sont des consommateurs et parce que ceux qui travaillent dans les entreprises sont aussi des contribuables. Cesser de pénaliser l'effort, le mérite, c'est du même coup donner un nouvel élan au travail, à l'innovation et à l'épargne.

M. Louis Mexandeau. C'est la théorie de Jean-Baptiste Say au XIX^e siècle !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Décreu de la fiscalité, décreu du dirigisme, cette décreu ne peut être brutale ; elle doit être progressive. Les entreprises, habituées aux béquilles du dirigisme, ne peuvent être brutalement lancées dans une course de fond. Une période de réadaptation aux disciplines de marché est nécessaire. Il faut permettre aux acteurs de l'économie, salariés et entreprises, de jouer leur partie dans le jeu économique en créant les conditions du succès.

Je vais maintenant détailler les actions, le cadre nouveau que fixe le budget du ministère de l'industrie.

C'est d'abord une nouvelle donne pour les entreprises publiques. Le budget prévoit, sans compter 0,7 milliard de francs pour les entreprises de l'électronique, 6,5 milliards de dotations en capital en raison de l'extrême gravité de la situation des entreprises publiques...

M. Michel Charzat. Saint-Gobain ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... en raison aussi de l'insuffisance des dotations en capital qui n'ont pas permis de financer les très lourdes pertes accumulées de 1982 à 1986.

M. Willy Diméglio. A qui la faute ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. L'Etat actionnaire, cette fois, assumera ses responsabilités. Mais, bien entendu, ces dotations en capital sont appelées à disparaître, car le champ des entreprises publiques industrielles, parce qu'elles ont vocation à être privatisées, va se réduire et elles devront, de toute façon, recourir au marché financier. Ces dotations sont d'ailleurs inscrites sur un compte d'affectation spéciale dont les recettes seront constituées par le produit des privatisations. C'est la garantie que ces sommes ne seront pas consacrées aux dépenses de fonctionnement de l'Etat mais qu'elles contribueront à l'assainissement des entreprises publiques.

Il n'est pas question, comme on l'a dit, de vendre l'argenterie de famille pour permettre à l'Etat de maintenir son train de vie. La création de ce compte d'affectation spéciale, je le précise, ne modifie en rien la répartition des compétences entre le ministère de l'industrie et celui des finances.

Nouvelle donne également pour les entreprises en difficulté. L'objectif est clair : les subventions de l'Etat doivent tendre vers zéro. Mais, avant de débrancher le tuyau des entreprises qui sont sous perfusion de fonds publics, il faut qu'elles soient remises d'aplomb, et il convient donc d'éviter toute brutalité.

En 1987, les crédits aux entreprises en difficulté seront diminués d'environ 50 p. 100 et ramenés à 250 millions de francs. Au surplus, la subvention aux houillères diminue pour la première fois.

Ces entreprises ne peuvent compter indéfiniment sur l'aide de l'Etat. Il leur appartient de trouver les solutions industrielles capables de les remettre à flot et de les adapter aux exigences du marché.

Une nouvelle donne également dans certains secteurs en difficulté. Je pense particulièrement aux chantiers navals où nous essayons de faire, quand la responsabilité de l'Etat se trouve directement ou indirectement engagée, un effort important de reconversion sociale. C'est le cas, vous le savez, pour les salariés de la Normed qui vont bénéficier d'un effort tout particulier, tandis que sur les sites touchés par la reconversion seront installées des zones d'entreprise à fiscalité allégée.

C'est ainsi que les crédits consacrés aux actions de reconversion - 700 millions - augmenteront de plus de 50 p. 100 par rapport à 1986. Autrement dit, nous mettons fin à des soutiens artificiels et nous engageons la décroissance de soutiens artificiels pour laisser jouer les lois de l'économie, c'est-à-dire les lois de l'efficacité. Mais, dans le même temps, nous sommes très attentifs aux conséquences sociales d'une telle attitude et nous renforçons les moyens de reconversion sociale.

Une nouvelle donne, enfin, pour les secteurs des télécommunications et de l'énergie qui feront l'objet d'une dérégulation progressive et qui seront progressivement ouverts à la concurrence afin d'aligner la France sur ces principaux partenaires.

Quelles sont les responsabilités de l'Etat ?

L'Etat doit recentrer ses activités pour les exercer avec plus d'efficacité.

Cela peut se résumer par le slogan : moins d'Etat, mais aussi mieux d'Etat. Ces responsabilités, quelles sont-elles dans le domaine de l'industrie ? C'est tout d'abord la fonction régaliennne de l'Etat...

M. André Billardon. Reaganienne ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. ... à savoir la sécurité et la protection de la propriété industrielle.

C'est également l'amélioration de l'environnement des entreprises. C'est enfin la préparation de l'avenir dans quelques secteurs.

Assumer, tout d'abord, les responsabilités régaliennes de l'Etat.

Prenons un domaine qui a été un sujet d'attention de la part de l'opinion publique : le secteur nucléaire. L'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl a suffi à rappeler l'impérieuse nécessité de contrôler la sûreté nucléaire. La conception de nos centrales et l'efficacité des contrôles ont permis de maintenir en France un niveau de sécurité sans égal, mais il faut toujours faire mieux. C'est la raison pour laquelle le budget du service central de sûreté des installations nucléaires sera augmenté de 10 p. 100 en 1987.

Voilà le vrai rôle de l'Etat : assurer la sécurité de nos installations nucléaires. C'est ce que nous faisons, et nous renforçons le rôle de l'Etat dans ce domaine.

La sécurité des approvisionnements en matières premières est aussi une exigence et il serait imprudent de négliger cette sécurité. Il est d'ailleurs déplorable que mes prédécesseurs aient pris la risque de compromettre cette sécurité en cessant de subventionner la Caisse française des matières premières de 1983 à 1986 et en vendant une partie des stocks stratégiques pour renflouer le budget de l'Etat. La même observation s'applique à la réduction des stocks pétroliers de 1984 à 1986, destinée à améliorer artificiellement le solde commercial.

Cela n'est pas le bon usage de l'Etat, qui est d'assurer la sécurité des approvisionnements en matières premières. C'est la raison pour laquelle ce budget prévoit une dotation de 233 millions de francs pour maintenir les stocks stratégiques, sans aggraver l'endettement de la Caisse française des matières premières.

La protection des marques et des brevets doit être également assurée par l'Etat. C'est son rôle, et à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un Etat libéral. Si les moyens qui lui sont consacrés n'apparaissent pas dans le budget de l'industrie,

c'est parce que l'Institut national de la propriété industrielle finance lui-même ses activités. Mais je suis très attentif à l'effort qui doit être accompli en matière de protection des marques et des brevets. Les dépôts de brevet sont, en France, inférieurs à ce qu'ils sont chez nos principaux concurrents. Ils augmentent sensiblement, mais il est assurément nécessaire de renforcer leur protection. C'est ainsi que les projets de loi sur les marques et sur la protection des circuits intégrés seront prochainement soumis au Parlement.

Une autre action du ministère de l'industrie consiste à améliorer l'environnement des entreprises. Il ne suffit pas d'améliorer l'environnement fiscal des entreprises pour mieux utiliser les ressources financières. Améliorer l'environnement fiscal, c'est assurément l'une des clés de la compétitivité, mais il en est une autre qui consiste à mobiliser une ressource dont nous disposons largement, et je veux parler de la matière grise, de la ressource humaine. C'est d'ailleurs la différence entre une entreprise compétitive et une entreprise moins compétitive qui se battent sur le marché mondial. La différence ne réside pas dans la capacité de financement - elles peuvent souvent avoir la même - ou dans les machines, car elles peuvent vraisemblablement acheter les mêmes, mais dans la capacité à mobiliser intelligemment la ressource humaine. L'effort de formation, dans cette perspective, est indispensable, d'autant que le nombre d'ingénieurs reste très inférieur aux besoins.

En dix ans, au milieu d'extraordinaires bouleversements technologiques, le nombre de diplômés d'ingénieur est passé d'un peu plus de 9 000 à un peu plus de 12 300. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est pourquoi le plan de développement des écoles des mines sera poursuivi. Elles bénéficieront en 1987 de 16 millions de francs supplémentaires.

M. Louis Mexandeau. Grâce à M. Jean-Pierre Chevènement !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ajoute que 96 p. 100 des ingénieurs ainsi formés travaillent dans le secteur industriel. Et si, pendant de nombreuses années, monsieur Mexandeau, on n'avait pas voulu couper l'école et l'Université de l'entreprise, les résultats seraient peut-être autres en matière de formation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. René Drouin. Mais c'est le contraire qui a été fait ! Vous dites n'importe quoi !

M. Willy Diméglio. Les socialistes sont amnésiques !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Dans le cadre de la mobilisation de la ressource humaine, je soulignerai que la qualité est un atout majeur de la collectivité. En effet, elle suppose une mobilisation des compétences et des talents, à tous les niveaux de l'entreprise, grâce à un *management* participatif et à l'organisation d'équipes de travail et d'innovation.

L'Etat veut accompagner cet effort en fixant un cadre, en contribuant au développement de moyens collectifs - nouvelles méthodes de mesure, chaînes d'étalonnage, création de centres d'essais - accessibles aux petites et moyennes industries. En 1987, le budget de ce secteur de la métrologie, de l'accompagnement de la qualité sera augmenté de 11,1 p. 100. Les crédits du bureau national de métrologie - nous avons du retard - seront doublés. La modernisation du laboratoire national d'essais sera achevée.

Voilà les vrais fonctions de l'Etat et vous voyez que nous ne les négligeons pas. Au contraire, nous les renforçons.

Nous désengageons l'Etat là où il n'a que faire de façon à laisser l'initiative aux créateurs et aux dirigeants d'entreprise ainsi qu'aux marchés financiers, mais nous recentrons l'Etat là où c'est véritablement son rôle.

Enfin, je voudrais insister sur une action qui consiste à favoriser la création, l'innovation et le développement des entreprises. Pour encourager la création d'entreprises, le budget de 1987 prévoit un mécanisme d'incitation aux risques, mécanisme qui connaît depuis 1958 un certain succès aux Etats-Unis et qui a contribué à l'éclosion d'environ 600 000 petites entreprises par an aux Etats-Unis. Dans ce pays, on compte environ 700 000 créations d'entreprises par an, qui ne sont pas dues, pour l'essentiel, aux capitaux à risques, pourtant abondants aux Etats-Unis, mais, pour l'essentiel à un mécanisme fiscal très simple que nous introduisons dans le droit français. A partir du 1^{er} janvier, en

effet, il sera possible de déduire de ses revenus les pertes éventuelles en capital dans la limite de 200 000 francs pour un couple. Cette mesure est très importante car elle est de nature à favoriser la mobilisation d'une épargne de proximité, de quelques centaines de milliers de francs, venant des voisins, des amis, de la famille, sur des petits projets de création d'entreprises qui n'intéresseraient pas les institutions financières.

Dans le même temps, la transmission des entreprises sera facilitée par la création d'un avantage fiscal en faveur des donations partages. Un élargissement des mécanismes de reprise des entreprises par les salariés est également à l'étude.

Pour l'innovation, l'Anvar, Agence nationale pour la valorisation de la recherche, pourra engager un volume d'aide en légère croissance : 820 millions contre 790 millions en 1986. Mais nous en modifions quelque peu les règles. Cette aide bénéficiera pour 80 p. 100 aux petites et moyennes entreprises, alors que, jusqu'à présent, environ 60 p. 100 seulement d'entre elles en profitaient. L'Anvar a un rôle à jouer essentiellement en faveur de ces petites et moyennes entreprises. Elle peut jouer un rôle de déclic pour l'innovation beaucoup plus qu'en faveur des grandes entreprises pour lesquelles elle finançait des projets qui, de toute façon, auraient vu le jour sans son intervention. Il s'agit donc de dépenser à peu près la même chose, un peu plus même, mais surtout de dépenser mieux.

J'en viens à l'avenir dans les secteurs de technologie avancée. Nous avons su conquérir une place appréciable dans le domaine du nucléaire - nous occupons le deuxième rang mondial - et dans le domaine de l'espace, où nous sommes la troisième puissance.

M. René Drouin et M. Jean Oehler. Grâce à qui ? (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Grâce à qui ? N'allez pas dire que c'est grâce à vous que nous avons fait le programme nucléaire ! Vous étiez contre ! Vous proposiez même un référendum pour arrêter le programme nucléaire ! Alors ne venez pas donner des leçons ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Prétendre que c'est grâce à l'union de la gauche, ou à ce qu'il en reste, qu'existe en France un programme nucléaire, ce n'est pas manquer de toupet ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. René Drouin. Vous parliez de l'Anvar !

M. Franck Borotra. Les socialistes n'ont rien fait !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous sommes aussi la troisième puissance en matière de télécommunications.

Dans le domaine du nucléaire nous devons maintenir notre avance technologique.

M. Michel Cherzat. Comment ?

M. Jean Grimont. Avec quel argent ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Notre effort d'équipement a été considérable. Il ne saurait, assurément, être maintenu au même rythme. Il faut mettre désormais en valeur nos acquis et c'est la raison pour laquelle les crédits du commissariat à l'énergie atomique augmenteront très légèrement - 3 761 millions de francs auxquels il faut ajouter 150 millions provenant d'E.D.F. -, mais nos actions seront concentrées là où nous avons des équipes de recherche d'excellente qualité, notamment dans le domaine de la séparation isotopique, de l'amélioration des performances des réacteurs à eau pressurisée et des techniques sub-microniques.

En matière d'énergie, l'exigence d'économie reste à l'ordre du jour, mais le contexte a changé, et il faut savoir en tirer les leçons. Voilà pourquoi les économies d'énergie feront davantage appel à l'initiative privée et à de nouveaux mécanismes financiers. Dans cette perspective, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie sera recentrée sur les activités de recherche et d'information et son budget sera sensiblement réduit.

Dans le domaine de l'électronique et de l'informatique, les aides hors dotations en capital seront en augmentation : 2 543 millions de francs en 1987 contre 2 386 millions dépensés en 1986.

Les dotations en capital diminueront, puisque les résultats de Thomson et de Bull se sont améliorés et surtout que ces entreprises ont vocation à être privatisées.

M. Louis Mexandeau. Parlez-nous de l'informatique française en 1980 ! Elle était au bord de l'agonie !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Les aides seront plus accessibles aux petites et moyennes entreprises, davantage tournées vers la recherche précompétitive, et cette réorientation entraîne, bien évidemment, une remise en cause, une réorganisation des organismes du secteur de l'électronique qui, au nombre de dix-neuf, absorbaient 15 p. 100 des crédits dans ce secteur. Lorsqu'un organisme qui a été créé pour une mission particulière a accompli sa mission, lorsque les conditions ont changé, j'estime que c'est la responsabilité de l'Etat que de dire que la mission est terminée et de supprimer cet organisme.

Pour les postes et télécommunications, les responsabilités sont désormais mieux clarifiées et les missions mieux affirmées.

Dans ce nouveau paysage, le budget des télécommunications contribuera à l'effort de recherche et de développement et à l'investissement dans les secteurs d'avenir. Le ministre chargé des P. et T. expliquera plus en détail ce qu'il en est.

Enfin, il est essentiel d'assurer la place de la France dans l'exploitation industrielle de l'espace. Je crois que nous devons avoir peu de grands programmes. Ceux-ci ne doivent pas être une charge trop lourde pour l'ensemble de l'économie. Mais si nous avons de grands programmes publics, mieux vaut par exemple avoir des dépenses publiques dans le domaine de l'espace que dans le domaine de la construction navale, le premier étant à l'évidence tourné vers l'avenir du point de vue de ses retombées technologiques et industrielles. Donc, peu de grands programmes mais bien choisis, l'espace étant assurément un secteur à grands programmes. C'est une grande aventure, une aventure qui ne doit pas être exclusivement une aventure américaine ou une aventure soviétique puisque nous savons que, après le temps de la recherche et de l'expérimentation, commence l'ère industrielle. Ariane-space détient ainsi aujourd'hui 50 p. 100 du marché des lanceurs occidentaux et nos industriels maîtrisent les techniques de fabrication des satellites de télécommunication et d'observation.

Le champ d'utilisation des satellites ne cesse de s'étendre : télécommunications, prévisions de récoltes, localisations, préventions des crues et des phénomènes de pollution, mais aussi retombées des industries spatiales, dans le domaine des matériaux nouveaux et des technologies médicales, bref, un large champ industriel qui doit être exploré par les entreprises françaises. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons développer, pour la France et pour l'Europe, nos industries spatiales, car le rêve de l'espace ne doit pas être exclusivement un rêve américain ou soviétique. Ainsi, le budget du C.N.E.S. augmentera fortement, passant de 4 847 millions en 1986 à un peu plus de 5 milliards en 1987. Il faut savoir - cela a été réaffirmé récemment par le Premier ministre - que la France plus que jamais jouera tout son rôle, qui est un rôle moteur, dans le domaine du projet spatial et du projet spatial européen.

Tels sont donc les principes, les orientations majeures du budget de mon ministère. Je répondrai tout à l'heure après les interventions des rapporteurs, et de mesdames et messieurs les députés, à telle ou telle question particulière.

Ce budget répond, à l'évidence, à une autre logique à laquelle doit correspondre aussi une évolution des structures et des missions du ministère de l'industrie. Le monde a changé depuis la fin de la guerre. Nous sommes dans un nouveau contexte économique et les entreprises mais aussi les structures administratives doivent apprendre à s'adapter.

C'est la raison pour laquelle j'ai engagé la réorganisation de ce ministère dont les compétences, qui sont grandes, seront davantage utilisées pour le service aux entreprises, les fonctions d'information et d'expertise.

Cette évolution nous a conduits à supprimer cinq directions et à mettre en place sept services : trois services à compétences horizontales, le service de l'environnement concurrentiel, le service de l'innovation et du développement industriel et technologique, le service d'action régionale pour la sécurité et la compétitivité industrielle ; quatre services à compétences verticales, le service des industries de base et

des biens intermédiaires, le service des biens d'équipement industriel, le service des biens de consommation, le service des industries de communication et de service.

Ces nouvelles structures ne paraissent davantage correspondre au rôle futur d'un ministère de l'industrie qui soit véritablement le ministère de la compétitivité des entreprises.

Vous le savez, j'ai appelé à la tête de la direction générale de l'industrie un industriel éminent qui vient d'une entreprise qui est parmi les mieux gérées au monde.

M. René Drouin. Maison-Blanche ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. J'ai pensé que son expérience de la gestion pourrait être utile dans les domaines de l'administration.

Au-delà de ces missions, le ministère de l'industrie doit avoir un rôle permanent de défense de la compétitivité des entreprises françaises, laquelle, je l'ai déjà indiqué, ne peut se mesurer à la seule croissance des lignes budgétaires. Elle est même inversement proportionnelle, l'expérience l'a montré, à un prélèvement public sur l'économie.

Je suis vraiment convaincu que nous pouvons reprendre notre place en tête de la course, que nous pouvons encore rattraper notre retard, corriger la perte de compétitivité que nous avons connue ces dernières années, reprendre notre souffle et notre élan.

Il s'est produit un phénomène majeur dans notre pays au cours de ces dernières années, et j'en rends grâce, d'une certaine façon, à la précédente équipe gouvernementale, et je veux parler d'une révolution des idées.

En poursuivant les idées du dirigisme jusqu'au bout, du moins dans la première période du socialisme, de 1981 à 1982, tout le monde a constaté que ces idées conduisaient à l'échec et qu'il fallait inventer autre chose.

Ainsi, aujourd'hui une révolution culturelle est en marche.

M. René Drouin. Bravo l'idéologie !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Ce n'est pas de l'idéologie.

Il y a quelques jours, je demandais à un grand dirigeant d'entreprise américaine pourquoi, dans le domaine de l'électronique et des composants, les Américains étaient bons et pourquoi nous étions, disons, moins bons. Il me répondait : « Ne dites pas que vous êtes mauvais, vous les Français ; vous êtes très bons... » - c'est d'ailleurs si vrai qu'il a implanté une usine en France. « ... Vous êtes assurément parmi les meilleurs mondiaux, vous êtes au top niveau mondial, mais, simplement, il faut que vous changiez parfois de culture d'entreprise ». Et en effet, si l'on apprend à prendre des risques et à récompenser l'effort et le mérite à tous les niveaux, celui du créateur d'entreprise, celui de l'équipe dirigeante, qui pourra se mobiliser grâce aux *stock options*, celui de l'ouvrier qui se mobilise pour la qualité dans l'entreprise...

M. Paul Chomat. Et qu'on licencie !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et qui reçoit le bénéfice de son effort notamment grâce aux ordonnances sur la participation et à l'intéressement, bref, si nous savons modifier notre culture d'entreprise, eh bien ! oui, à ce moment-là, nous les Français, nous sommes parmi les meilleurs au monde.

Il est vrai que c'est aussi un problème culturel, et le ministre des entreprises que j'entends être doit faire en sorte que ces nouvelles règles d'une économie qui gagne soient acceptées par tous. Au cours de la dernière période, un certain nombre d'utopies ont été balayées et la place est aujourd'hui faite pour une meilleure conscience de ce que sont les règles d'une économie qui gagne.

Nous avons en France, comme ailleurs, un regain des idées de liberté. Nous avons en France, comme ailleurs, réhabilité le rôle de l'entrepreneur, mis en évidence le fait que l'entreprise est la vraie source de la richesse des nations, de la croissance et de l'emploi. Il s'agit d'un mouvement profond.

M. René Drouin. C'est à la gauche qu'il revient d'avoir réhabilité l'entreprise !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Ce mouvement est accompagné par des générations nouvelles, qui ont envie de gagner, des générations de créateurs et de gagnants. C'est pourquoi je suis optimiste.

J'ai appelé cela « révolution culturelle ». On pourrait trouver un autre mot, je vous le concède bien volontiers. Mais il est de fait que cette transformation des mentalités en profondeur est de nature à renverser les archaïsmes, à faire sauter un certain nombre de verrous et de blocages qui s'opposent encore en France à l'épanouissement, à l'éclosion et au développement des entreprises.

Le progrès ne viendra pas d'en haut parce qu'un gouvernement plus intelligent saura mettre la bonne subvention au bon endroit ; le progrès viendra de millions d'initiatives individuelles.

Cette initiative individuelle ne peut se développer qu'à deux conditions : premièrement, qu'elle ait davantage de liberté, ce qui est le sens de la politique gouvernementale ; deuxièmement, que tous ceux qui prennent une initiative individuelle sachent qu'ils seront récompensés de leur effort, ce qui est également le sens de la politique gouvernementale.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Voilà pourquoi je suis parfaitement confiant dans notre capacité à retrouver notre place en tête.

Mesdames, messieurs les députés, une étude internationale a montré que nous sommes aujourd'hui classés, au terme de cette période socialiste, au seizième rang mondial pour la compétitivité. La France seizième ! Eh bien, messieurs de l'opposition, la place 16 pour la France, n'est pas celle que je souhaite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous êtes maintenant plus nombreux, et je voudrais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Nous avons aujourd'hui un programme chargé, puisque nous devons examiner les crédits du ministère de l'industrie et le budget annexe des P. et T. Ce débat étant organisé, j'essayerai de faire respecter les temps de parole.

Je signale que le Gouvernement dispose au total d'une heure, réponses aux questions comprises. Or il a déjà parlé quarante minutes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Paul Chomet. Il ne pourra plus répondre à nos questions, alors ?

M. le président. Enfin, je rappelle, au cas où certains l'auraient oublié, qu'un débat budgétaire s'accompagne aussi de votes, qui auront lieu, pour le budget annexe des P. et T., vraisemblablement en séance de nuit, et, pour les crédits du ministère de l'industrie, lundi en fin de matinée.

Je lance donc un appel aux représentants des différents groupes, notamment de la majorité, pour qu'ils soient en nombre suffisant lors du vote des crédits lorsque ces derniers seront appelés.

Pour ma part, si je préside la séance à ce moment-là, je me refuserai à la pratique de votes par scrutin public à répétition pour la seule convenance des députés absents.

La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. Alain Madelin a largement anticipé sur mon propos. Mais il y a un certain nombre de faits et de vérités qu'il est toujours bon de répéter.

Je soulignerai donc que le budget de l'industrie illustre de façon exemplaire les principes généraux qui déterminent l'ensemble de l'action gouvernementale.

Il s'agit de décharger l'Etat de tâches que d'autres que lui, et mieux que lui, peuvent assumer, pour lui permettre de s'acquitter davantage et avec plus d'efficacité de ses missions fondamentales.

Il s'agit de redistribuer les responsabilités économiques au profit de l'initiative individuelle, dont le dynamisme peut, seul, nous donner les moyens de retrouver la croissance, sans laquelle il n'y a pas de créations d'emplois.

Il s'agit de consentir un effort important d'économies budgétaires en réduisant les dépenses, afin d'alléger de façon significative les charges pesant sur les entreprises.

Il s'agit en définitive de créer les conditions favorables à la modernisation et au développement de l'industrie française. Et ce n'est pas en maintenant aveuglément et systématiquement des entreprises sous perfusion qu'on y parviendra.

M. Madelin a rappelé que, entre 1980 et 1986, les aides à l'industrie ont augmenté de 240 p. 100. Mais ce soutien massif n'a pas abouti à la modernisation de notre appareil productif. Certes, il y a eu des signes de redressement l'année dernière, dus en partie à l'amélioration de la conjoncture internationale, mais cette amorce de redressement est loin d'avoir compensé la chute des années précédentes.

Rappelons à nouveau que, entre 1980 et 1985, la France a perdu le cinquième de ses parts de marché : elle assurait près de 10 p. 100 du total des exportations des douze principaux pays industrialisés en 1980, mais à peine plus de 8 p. 100 en 1985.

Inversement, la pénétration de notre marché intérieur par les importations de produits manufacturés est passée de 27 p. 100 en 1979 à 33 p. 100 en 1985.

M. Loula Mexendeau. Cela a déjà été dit !

M. Michel Charzat. Vous vous répétez, monsieur Vasseur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Voilà qui montre la détérioration de notre compétitivité. La compétitivité, c'est le maître mot, c'est celui que nous devons avoir en permanence à l'esprit.

M. Louis Mexendeau. On vous verra à l'œuvre !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est parce que notre industrie n'a pas été assez compétitive qu'elle a perdu autant d'emplois : 430 000 au cours des trois dernières années, ce qui prouve qu'une politique d'aides mal conçue et mal appliquée peut se retourner contre l'emploi.

Il faut savoir que les deux tiers des aides à l'industrie sont allées aux grandes entreprises publiques.

Il faut savoir - et ceci peut expliquer cela - que les charges supportées par les entreprises françaises n'ont cessé d'augmenter.

M. Louis Mexendeau. Allez voir les résultats ! Allez voir Bull ou Rhône-Poulenc !

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est de la mauvaise foi, monsieur Vasseur !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Ecoutez les chiffres, messieurs ! Vous semblez les ignorer !

M. André Billardon. On les voit tous les jours dans *Le Figaro* !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. En 1979, les charges supportées par les entreprises françaises s'élevaient à 16,8 p. 100 du produit intérieur brut, contre 9,3 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. En 1985, elles étaient montées à 17,3 p. 100 en France, mais s'étaient abaissées à 9,15 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Nous sommes pris dans un cercle vicieux. Car, pour subventionner, pour augmenter les dépenses, il faut prélever des recettes. Et, en prélevant des recettes supplémentaires sur les entreprises, on risque de mettre en difficulté un certain nombre de celles-ci, qui, en vertu du principe précédent, vont se tourner vers l'Etat pour solliciter des aides qu'il faudra financer en ponctionnant de nouvelles recettes, et ainsi de suite. Il faut briser ce cercle vicieux, et c'est ce que le budget de 1987 s'efforce de faire.

Ce budget de l'industrie est en effet un budget de rupture. De tous les départements ministériels, c'est celui qui diminue le plus puisqu'il est en réduction de 10 p. 100 alors que la poursuite des tendances précédentes aurait pu conduire à une augmentation de 24 p. 100. Mais les entreprises vont bénéficier d'une compensation bien plus importante que cette réduction grâce à un allègement de près de 12 milliards de francs de leurs charges fiscales.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené à 45 p. 100 dans tous les cas de figure. Les bases de la taxe professionnelle sont allégées de 16 p. 100. Le taux de la taxe sur certains frais généraux doit passer de 30 p. 100 à 15 p. 100 en 1987.

Les taux de la taxe intérieure sur le fioul lourd et le gaz naturel industriel sont réduits de près de 40 p. 100. Il faut y ajouter d'autres mesures concernant la provision pour congés payés, le dispositif de report en arrière des déficits, etc.

L'énumération est longue. Elle montre que les allègements apportent considérablement plus aux entreprises que ce qui est retiré par la réduction de 11,1 p. 100 des crédits d'intervention économique du ministère de l'industrie. Cette réduction est d'ailleurs conforme au rapport de M. Roger Martin, qui a mis en évidence le caractère complexe, coûteux et peu utile du système d'aides diverses qui s'enchevêtrent et se superposent.

M. Louis Mexandeau. Le rapport de M. Martin n'est pas parole d'Évangile !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La révision générale de ce système d'aides doit être conduite avec prudence en raison de la forte inertie de certains concours budgétaires, de la situation financière des entreprises industrielles notamment dans le secteur public et des politiques d'aides existant dans d'autres pays.

Il n'en reste pas moins que la révision est engagée et qu'elle se poursuivra, la loi de finances pour 1987 ne constituant, à cet égard, qu'une étape. Car, si le budget est un budget de rupture, c'est aussi un budget de transition. Il ouvre de nouvelles voies, il indique de nouvelles orientations, mais il assume l'héritage du dirigisme et de l'interventionnisme.

C'est ainsi que des dotations en capital s'élevant à 6,5 milliards de francs sont inscrites sur le compte d'affectation spéciale dont les recettes viendront du produit des privatisations. Ces dotations sont nécessaires, compte tenu de l'extrême gravité de la situation du bilan des entreprises publiques, notamment de Renault, Usinor, Sacilor et C.D.F.-Chimie.

Les très lourdes pertes accumulées de 1982 à 1986 n'ayant pas été financées par des dotations en capital suffisantes, il faut les recapitaliser dans le cadre de plans de redressement. Mais, si l'effort important déjà consenti au collectif budgétaire se poursuit, il est, à terme, appelé à disparaître, du fait soit de la privatisation, soit de l'appel au marché financier.

Autre exemple de la prise en compte de l'« héritage » : dans le budget de l'industrie, les interventions publiques du titre IV progressent de 13,1 p. 100. Et sur les 9 950 millions de francs de ce titre, 7 350 millions sont consacrés à la subvention aux houillères nationales, qui diminue d'ailleurs pour la première fois en francs courants.

Cette subvention traduit les conséquences des erreurs du plan de relance de 1981, qui avait dû être révisé en 1984 faute de crédits budgétaires. Cette affaire des houillères doit nous faire prendre conscience, à tous, qu'il n'est pas possible de soutenir sans limite une activité en déclin tout en finançant, tout en favorisant la naissance d'activités nouvelles.

Et ceux qui aujourd'hui prétendraient le contraire, en sacrifiant la vérité économique à la démagogie, feraient bien de se remettre en mémoire certains propos contradictoires...

M. Louis Mexandeau. Allez le dire aux mineurs du Pas-de-Calais !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Écoutez bien, monsieur Mexandeau ! Je vais vous rafraîchir la mémoire !

Certains propos contradictoires, dis-je, constituent la meilleure démonstration du principe évident que je viens d'évoquer.

Rappelez-vous ! Qui disait, le 5 mai 1981, au Président de la République alors en place : « Il est possible de réveiller plus que vous ne le faites le charbon » ? C'était M. François Mitterrand. Qui promettait, le 27 octobre 1981, à cette même tribune de l'Assemblée nationale, de « réactiver l'industrie minière et charbonnière, qui était entrée dans une logique de récession », ajoutant qu'il ne s'agissait « surtout pas de réduire les productions, mais de les augmenter » ? C'était M. Pierre Mauroy, alors Premier ministre.

C'était clair, c'était net : par la voix de ses plus hauts représentants, l'État s'engageait à dépenser l'argent nécessaire au maintien, et même au développement, sans véritable restructuration, des industries en déclin.

Effectivement, on a largement subventionné les houillères, on a même recruté des mineurs. Mais cela n'a pas duré très longtemps. Le Président de la République et le gouvernement de gauche, gauche alors unie, ont vite été contraints de dire et de faire exactement le contraire de ce qu'ils avaient annoncé et entrepris.

Car, qui expliquait, le 19 janvier 1984, que pour retrouver une courbe de développement, de rentabilité, de prospérité, il fallait apporter une solution au sureffectif, constituant le pro-

blème des charbonnages, de la sidérurgie, des chantiers navals ? Qui déclarait : « Il faut supprimer des emplois dans ces secteurs-là. Si on ne supprime pas des emplois, les entreprises sont condamnées » ? C'était M. Pierre Mauroy, encore Premier ministre.

Et, surtout, qui proclamait dans le Nord-Pas-de-Calais, le 25 avril 1983 : « Soyons clairs : l'État ne pourra à la fois couvrir l'énorme déficit de l'extraction charbonnière et participer massivement à la renaissance du bassin minier. Les crédits ne pourront être utilisés de x fois. Un choix s'impose » ? Qui lançait cet avertissement contredisant les propos tenus en 1981 par M. François Mitterrand et son Premier ministre ? C'était M. François Mitterrand, lui-même. Ce qui vaut pour les houillères et le bassin minier vaut pour le reste. On ne peut pas maintenir artificiellement des emplois et en même temps investir les mêmes sommes dans des activités nouvelles. « Un choix s'impose », disait M. François Mitterrand. On ne peut pas avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre.

Cette alternative, posée par le Président de la République, ...

M. André Billardon. Ah ! Quand même !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... pour les houillères du Nord-Pas-de-Calais, s'applique à la construction navale, dont M. Mauroy - je le rappelais il y a un instant - soulignait lui-même le sureffectif le 19 janvier 1984. Et le budget de l'industrie pour 1987 montre le souci du Gouvernement de faire face à cette situation. En effet, les crédits liés à la construction navale se situent encore à un niveau élevé, enregistrant une légère diminution, de 4,1 p. 100, pour les crédits de paiement, mais une augmentation de 22,4 p. 100 pour les autorisations de programme.

Compte tenu de la participation de l'État aux coûts sociaux relatifs à la restructuration des chantiers navals, l'ensemble des crédits s'élève à 3 580 millions de francs, un quart étant réservé au financement de congés de conversion améliorés, à la possibilité pour les salariés de Normandie de prendre un nouveau départ dans la vie et à un fonds de conversion pour les sites de Dunkerque, La Seyne et La Ciotat, sur lesquels la création de zones d'entreprise permettra d'offrir des conditions fiscales exceptionnelles aux sociétés qui s'y implanteront.

Permettez-moi d'insister pour que cet effort, important et légitime, n'engendre pas d'injustices insupportables et n'aggrave pas des situations parfois plus critiques que celles qui font l'objet d'une attention toute prioritaire.

Non loin de Dunkerque, par exemple...

M. André Billardon. Attendez ! Le découpage n'est pas tout à fait terminé ! Il est soumis au Conseil constitutionnel !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... le littoral du Pas-de-Calais et son arrière-pays connaissent un taux de chômage et une durée moyenne de chômage bien supérieurs aux autres régions. Et les perspectives sont encore plus inquiétantes.

Certes, les fermetures et les licenciements frappent de nombreuses entreprises petites et moyennes. C'est moins spectaculaires que pour une grande. Certes, les salariés et les chômeurs de cette région n'ont pas encore, comme d'autres, manifesté bruyamment en dehors de chez eux. Mais ce n'est pas une raison pour oublier qu'ils ont droit, eux aussi, à des mesures exceptionnelles, au nom de la solidarité nationale.

D'une façon générale, l'effort en faveur de la conversion doit être amplifié. C'est pourquoi, sur ma proposition, la commission des finances a adopté une observation demandant la création d'un nouveau chapitre 44-80, intitulé « fonds de conversion » et doté de 100 millions de francs, cette somme pouvant être prélevée sur un autre chapitre, par exemple le 64-93, dont les dotations inscrites passent de 2,3 milliards à 2,7 milliards de francs.

La conversion est l'une des toutes premières fonctions qui sont du ressort de l'État. Celui-ci, en matière industrielle, doit de plus en plus recentrer et concentrer ses interventions sur ses véritables missions.

Il lui appartient notamment d'assurer la sécurité des installations nucléaires et de maintenir notre avance technologique dans ce domaine. Il lui appartient de promouvoir une nouvelle politique pour une utilisation efficace de l'énergie. Il lui appartient de veiller à la sécurité des approvisionnements en matières premières. Il lui appartient de protéger la propriété industrielle, d'accompagner les efforts de qualité des entre-

prises, de poursuivre l'action de recherche dans les télécommunications, d'assurer la place de la France dans l'exploitation industrielle de l'espace et de favoriser les projets de développements technologiques dans l'électronique et l'informatique.

Voilà les missions fondamentales de l'Etat auxquelles répond le budget de l'industrie, dont la commission des finances vous propose d'adopter les crédits s'élevant à 26 522 millions de francs.

C'est un budget qui tourne le dos à la politique d'aide directe et permanente de l'Etat aux entreprises, une politique qui a montré qu'elle coûtait cher mais qui n'a pas prouvé, tant s'en faut, son efficacité.

C'est un budget qui veut réhabiliter l'initiative et la responsabilité privée.

C'est un budget qui veut mettre en place les conditions favorables à la création et au développement des entreprises.

C'est donc un budget qui restaure le rôle de l'Etat parce qu'il lui permet d'intervenir mieux, en intervenant moins.

C'est l'orientation générale suivie, dans le but de redresser l'industrie et toute l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. Philippe Vasseur, au nom de la commission des finances, a excellemment présenté les grandes lignes du budget du ministère de l'industrie pour 1987. Je n'y reviendrai donc pas.

Votre budget, monsieur le ministre, marque une véritable plitique de rupture avec le dirigisme paralysant des années passées. C'est le mandat que les Français ont confié à la majorité du 16 mars. Il est normal que nous le respections.

Le budget de votre ministère n'est pas le seul moyen d'action en faveur de l'industrie. Comment pourrait-on faire l'impasse, en effet, sur toutes les mesures prises par le Gouvernement visant à alléger les charges des entreprises et à leur rendre une plus grande liberté de gestion ? Voilà un moyen bien plus efficace que n'importe quelle subvention pour renforcer la compétitivité de nos entreprises, notamment sur les marchés extérieurs.

Je voudrais axer mon propos sur quatre sujets principaux.

Deux concernent le domaine énergétique. Il s'agit, d'une part, de la nécessaire valorisation du programme nucléaire et, d'autre part, du rôle de l'A.F.M.E.

Deux concernent l'industrie au sens strict, à savoir la situation difficile que traversent l'industrie textile et l'industrie de la machine-outil.

Les efforts menés depuis plus de dix ans pour mettre en place le programme nucléaire doivent trouver leur juste récompense. Celle-ci passe par la volonté de faire profiter les utilisateurs, à commencer par notre industrie, de la fourniture d'une électricité à bon marché.

Je ne m'étendrai pas sur les acquis du programme nucléaire et n'évoquerai que quelques points saillants :

Le parc nucléaire français installé est le second du monde après celui des Etats-Unis, avec près de 40 000 mégawatts au 1^{er} juillet de cette année ;

Le nucléaire est à l'origine des deux tiers de la production d'électricité ;

L'électricité nucléaire demeure, malgré la baisse du prix du pétrole, tout à fait compétitive ;

L'électricité nucléaire contribue au rétablissement de notre balance commerciale, puisque le solde des échanges d'électricité s'est élevé à 4,6 milliards de francs l'année dernière ;

L'industrie électronucléaire française occupe une place de tout premier rang mondial.

A mon sens, la valorisation de cet acquis passe par une plus grande pugnacité sur les marchés extérieurs et par une plus grande souplesse en matière de tarifs vis-à-vis des principaux utilisateurs, notamment industriels.

Les résultats déjà obtenus en matière d'exportation d'électricité sont encourageants, mais je suis persuadé qu'il est possible de faire beaucoup mieux.

Dans une période où l'on parle beaucoup de construction européenne, le secteur de l'énergie constituerait un bon terrain pour des initiatives importantes.

La création d'un « marché commun de l'énergie » consisterait en la suppression de toutes les entraves aux échanges énergétiques permettant de faire jouer une saine concurrence. Nul doute qu'aiguillonnée par celle-ci E.D.F. ne soit amenée à faire preuve d'une plus grande agressivité commerciale pour lutter contre ses concurrents.

Seule l'ouverture des frontières permettrait une telle évolution car aucun opérateur national, pas même la Compagnie nationale du Rhône, n'a la taille suffisante pour ne serait-ce qu'inquiéter E.D.F. Par contre, il existe à l'étranger, notamment en Allemagne fédérale avec la Badenwerk, des compagnies d'électricité d'une taille plus comparable.

E.D.F. ne manque pas d'atouts pour supporter une concurrence de ce type qui la contraindrait à faire preuve d'une plus grande souplesse tarifaire et à dégager d'importants gains de productivité.

Mais il existe une autre orientation susceptible de valoriser notre programme nucléaire. La pénétration de l'électricité dans l'industrie présente, on le sait, d'importants avantages tant en ce qui concerne les économies d'énergie que la contribution à la modernisation des outils de production.

Certes, des efforts ont déjà été faits dans le cadre du contrat de plan conclu entre l'Etat et E.D.F., mais, si l'on veut maintenir un rythme soutenu de placements dans l'industrie, il est nécessaire qu'E.D.F. accroisse ses efforts de productivité pour réduire ses coûts et ses tarifs.

En réclamant une plus grande souplesse tarifaire, votre rapporteur ne milite pas pour une dépréciation qui pénaliserait les particuliers et les petites et moyennes entreprises dont certaines ont fait de louables efforts pour créer des emplois dans des cantons reculés. Il n'est pas possible de leur annoncer aujourd'hui que l'électricité qu'elles consomment leur sera facturée plus cher parce qu'elles sont éloignées des centrales et des grands postes de transformation. Le paysage français s'est modelé depuis près de quarante ans en tenant compte d'un tarif unique de l'électricité, et votre rapporteur tient à cet exemple de solidarité réussie.

Le problème est totalement différent pour les deux cents ou trois cents grandes entreprises consommatrices d'électricité. Il est nécessaire que des négociations s'engagent entre celles-ci et E.D.F. afin de tenir compte de leur situation géographique et de leur accorder, si cette situation est favorable, de substantielles diminutions de tarif.

De plus, l'obtention de tarifs plus attractifs sera un argument de poids pour inciter des entreprises étrangères à s'installer en France et non dans les pays voisins qui font preuve d'une moindre rigidité tarifaire.

C'est grâce à l'accroissement de la demande d'électricité, que ce soit au niveau national dans l'industrie ou au niveau européen par le développement de nos exportations, que le rythme d'engagement des tranches nucléaires pourra être accéléré, ce qui conforterait l'avenir de notre industrie nucléaire et celui des nombreux emplois qu'elle assure encore aujourd'hui.

J'insiste, monsieur le ministre, sur l'importance de la mise en œuvre d'une telle politique. La France dispose aujourd'hui d'une énergie nationale à bon marché. Il serait absurde de ne pas en profiter.

M. Michel Cherzat. Très juste !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Depuis 1974, ont été progressivement mis en place les moyens et les procédures visant à une meilleure maîtrise de l'énergie. Cette politique constitue, avec la poursuite du programme nucléaire, l'autre volet de la stratégie visant à desserrer la contrainte énergétique et à renforcer l'indépendance de notre pays en ce domaine.

La baisse actuelle du prix du pétrole ne doit pas nous amener à relâcher nos efforts. Le marché pétrolier mondial est à la merci de trop de soubresauts politiques - que l'on songe à une possible victoire militaire de l'Iran sur l'Irak ou à une éventuelle déstabilisation du régime saoudien - pour que l'on puisse considérer cette baisse autrement que comme un accident, certes heureux, mais temporaire.

Le pétrole n'est pas une énergie renouvelable. La rareté finira tôt ou tard par provoquer une remontée de son prix. C'est, dès à présent, qu'il faut s'y préparer. La myopie peut avoir des conséquences désastreuses.

En ce domaine des économies d'énergie, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a joué un rôle qui n'est pas négligeable.

Je ne reviendrai pas sur les compétences de l'A.F.M.E. et les modalités de son action. Le budget pour 1987 prévoit une diminution des crédits affectés à l'Agence, tant par le ministère de l'industrie que par celui de la recherche : moins 9 p. 100 en autorisations de programme et moins 10 p. 100 en crédits de paiement.

Certes, l'action de l'A.F.M.E. n'est pas exempte de critiques. Un rapport de l'inspection des finances avait d'ailleurs relevé maints dysfonctionnements dans ses services.

Une telle situation implique certes un certain redressement, mais elle ne doit pas aboutir à la remise en cause globale de l'Agence ; et je me félicite que le Gouvernement ait confirmé son intention de maintenir l'Agence.

Deux actions me semblent devoir être maintenues et renforcées.

La première concerne les relations que l'A.F.M.E. a nouées avec les régions dès sa création. C'est ainsi qu'à la fin de 1985, seize contrats de plan particuliers et vingt-cinq conventions annuelles avaient été conclus entre l'Agence et les régions.

L'application de ces contrats est tout à fait satisfaisante et est très bien ressentie par tous les élus locaux concernés. Il est nécessaire que cette politique régionale soit poursuivie, car elle constitue l'un des moyens de sensibiliser l'opinion à l'importance de la maîtrise de l'énergie.

La seconde action, qu'il importe de poursuivre, est celle que l'Agence a menée en faveur des réseaux de chaleur.

Je me suis fait, monsieur le ministre, l'avocat des réseaux de chaleur qui constituent des systèmes simples permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie. Je rappelle qu'en 1985, 2,45 millions de T.E.P. - tonnes équivalent pétrole - ont été distribuées par les réseaux de chaleur et que 2 millions de personnes sont chauffées par les réseaux urbains.

Grâce aux crédits du F.S.G.T., l'A.F.M.E. avait pu participer efficacement au financement de certaines opérations des collectivités locales. Je souhaite que, malgré la suppression du F.S.G.T., les crédits affectés aux réseaux de chaleur soient maintenus.

M. Louie Mexandeu. Et le solaire !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. On peut toujours rêver, monsieur Mexandeu !

En ce qui concerne l'industrie, je voudrais évoquer deux secteurs qui, par leur caractère stratégique ou par le nombre d'emplois qu'ils assurent, se révèlent très importants pour l'ensemble de l'industrie française.

Aidée par les pouvoirs publics grâce au plan textile de 1982, protégée de la concurrence déloyale des pays à bas coût de main-d'œuvre par le troisième accord multifibres, l'industrie textile avait paru en bonne voie de guérison. Force est de constater que l'année 1985 n'a pas vraiment confirmé ce redressement et que le nouvel accord multifibres, conclu cet été, suscite de graves inquiétudes.

J'ai, en son temps, approuvé le bien-fondé du plan textile mis en œuvre en 1982. Ce plan consistait en des contrats passés entre l'Etat et les entreprises. Celles-ci s'engageaient à investir et à maintenir l'emploi. En contrepartie, l'Etat leur consentait un allègement de charges sociales pouvant aller jusqu'à 12 p. 100. Les allègements de charges sociales consentis ont représenté un coût budgétaire de 3,7 milliards de francs en trois ans, de 1982 à 1984.

Cependant, la commission de Bruxelles s'est opposée à la poursuite de ce système au-delà de 1984. La condamnation de la commission est donc à l'origine de l'arrêt du plan textile qui était, en tout état de cause, conçu comme un mécanisme provisoire.

Certes, une récente étude de vos services, monsieur le ministre, a émis un jugement réservé sur l'efficacité de ce plan, mais je suis convaincu que celui-ci a eu un rôle psychologique important sur un secteur que certains jugeaient condamné.

M. Jean Grimont. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Or, le renouvellement cet été de l'accord multifibres suscite de légitimes inquiétudes. D'ici à 1990, les importations devraient croître de plus d'un quart et couvrir près de 72 p. 100 du marché français contre moins de 56 p. 100 en 1985.

M. Jean Grimont. C'est juste !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Corrélativement, la production française diminuerait de près d'un tiers sur la période. Les répercussions sur l'emploi seraient dramatiques. D'une part, l'accroissement des importations coûterait 145 000 emplois d'ici à 1990 : 83 000 dans le textile, 62 000 dans l'habillement. D'autre part, la modernisation des équipements supprimerait encore 57 000 emplois. Ce sont donc plus de 200 000 salariés de ce secteur qui perdraient leur emploi d'ici à la fin de la décennie, alors que celui-ci employait 450 000 personnes en 1985.

Le rythme moyen des suppressions d'emplois - environ 40 000 chaque année - retrouverait ainsi presque son niveau de la période d'application de l'A.M.F. 2, de 1977 à 1981, durant laquelle ce secteur perdait entre 30 000 et 35 000 emplois chaque année.

M. Louis Mexandeu. Tout à fait !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. La situation de l'industrie de la machine-outil n'est pas moins inquiétante. L'industrie de la machine-outil constitue l'un des domaines, et ils sont nombreux, où le volontarisme des gouvernements socialistes s'est heurté à la dure réalité des faits.

Le plan machine-outil de 1982 n'a pas produit de miracles, la vague actuelle de dépôts de bilan est là pour nous en convaincre.

M. Jean Grimont. Il n'y a plus de crédits !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Faut-il cependant relâcher l'effort et laisser disparaître l'industrie française de la machine-outil ? Je pense que la question mérite d'être posée. (Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Le ministère de l'industrie se refuse désormais à verser ses aides dans ce qui se révélerait être un nouveau tonneau des Danaïdes et entend dorénavant les réserver aux sociétés qui peuvent faire preuve de leur viabilité.

Rappelons que l'ensemble des aides publiques accordées depuis 1982 s'est élevé à 4,5 milliards de francs, soit l'équivalent du chiffre d'affaires annuel du secteur.

Ce changement d'attitude n'est pas sans justification. Plusieurs sociétés, soutenues à bout de bras, ont pourtant largement dérivé par rapport aux objectifs de leur plan de redressement.

Cependant, alors que l'industrie française et européenne doit faire face à une vaste offensive japonaise, les dépôts de bilan d'entreprises se multiplient. Devant la brusque dégradation de la situation, peut-on, monsieur le ministre, laisser faire et courir le risque de voir l'argent public servir à moderniser l'outil de production des entreprises françaises pour le plus grand bénéfice... des repreneurs japonais ?

Ces deux interrogations, monsieur le ministre, ne m'ont pas empêché, et la commission de la production et des échanges avec moi, d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère pour 1987. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à Mme Edith Cresson.

Mme Edith Cresson. Mon intervention à pour objet de vous interroger, monsieur le ministre, et, au-delà, de refléter l'inquiétude de nombreux industriels, techniciens, cadres et ouvriers français devant la désinvolture avec laquelle, depuis quelques mois, est traitée notre industrie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

La situation de l'industrie française dans le monde est difficile depuis le début de la crise, notamment du fait de la chute des grands contrats, mais elle est tragique depuis que le nouveau gouvernement applique avec l'ardeur des néophytes une idéologie importée, qui, de Tokyo à Washington, sert de thème de discours mais que personne n'applique, hormis, il est vrai, la Grande-Bretagne, et ce avec les résultats que l'on sait.

La confiance dans les seules forces du marché qui devait faire merveille nous conduit, pour la première fois, à avoir un solde industriel négatif hors matériel militaire.

Faut-il rappeler que le solde industriel de la France approchait les 10 milliards de francs par mois en 1984, les 8 milliards par mois en 1985, qu'il était exactement de 9 milliards pour le mois de janvier 1986 et que, très exactement, à partir du mois d'avril il s'est écroulé à 2 milliards de francs en

moyenne par mois pour atteindre, ce que j'ose espérer être un plancher, 800 millions de francs au mois de septembre dernier ?

M. André Billardon. Voilà qui est précis !

Mme Edith Cresson. La dévaluation inutile et massive que vous avez décidée pour en faire porter la responsabilité au gouvernement précédent a manqué sa cible. Vos déclarations démagogiques auprès des différentes corporations font repartir l'inflation et, par voie de conséquence, le différentiel avec l'Allemagne s'accroît avec les conséquences prévisibles que cela implique pour le franc.

C'est le moment que vous choisissez, monsieur le ministre, pour présenter un budget qui est effectivement un budget de rupture. Votre modèle économique et social - le modèle britannique - montre d'ailleurs le chemin de croix qui nous attend : en 1980, la Grande-Bretagne dégagait un solde industriel positif de 36 milliards de francs, alors que la France en dégagait un de 34 milliards ; en 1984, quatre ans après, la Grande-Bretagne avait transformé son excédent en un déficit industriel de 72 milliards de francs, alors que la France enregistrait un solde positif de 100 milliards de francs, et ce avec à sa tête un gouvernement socialiste que vous avez vous-même particulièrement vilipendé, monsieur le ministre.

Les 80 milliards de francs économisés en 1986 en raison de la chute du dollar et du prix du pétrole et qui devaient accompagner le prétendu redressement économique seront engouffrés dans le déficit industriel.

Pire encore : le libéralisme frais et joyeux dont vous faites étalage nous prépare des lendemains qui marqueront non plus une rupture mais l'effondrement de l'industrie française.

Quelle est la fonction du ministre de l'industrie ? Elle consiste à défendre, devant l'omnipotence du ministère des finances et par une compétence sectorielle indiscutée, tel projet porteur d'avenir et donc d'indépendance nationale. (*Bravo ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Or les industriels français ne font plus le détour par la rue de Grenelle, ils vont directement rue de Rivoli. D'ailleurs, selon vos propres termes, il n'y a plus de politique industrielle. De surcroît, notre administration, déjà décimée par la chasse aux sorcières, apprend avec stupeur qu'après avoir renoncé aux 10 milliards de francs du Fonds industriel de modernisation, vous avez fixé à 45 p. 100 l'impôt sur les entreprises nouvelles, alors qu'elles n'en payaient pas.

Alors que vous dites qu'il faut libérer les initiatives, vous renoncez à encourager l'investissement malgré l'insistance de la partie la plus lucide de votre majorité ...

M. Michel Lambert. C'est vrai !

Mme Edith Cresson. ... vous vendez les entreprises nationales, non pour utiliser la produit de ces ventes en faveur du progrès de la recherche, du développement ou de l'investissement, mais pour remplir les caisses de l'Etat ; vous supprimez l'aide aux P.M.E. - et ce, en dépit de vos discours sur ce thème - et vous livrez leurs dirigeants au seul bon vouloir des banques, dont on connaît le comportement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qu'on ne vienne surtout pas nous dire que l'industrie française est trop aidée. La Commission de Bruxelles a en effet comparé le montant des aides accordées à l'industrie, suivant une définition normalisée, au produit intérieur brut de chaque pays européen, et la France, avec 2 p. 100, se situe tout à fait dans la moyenne d'une fourchette qui va de 1,7 p. 100 à 2,3 p. 100.

D'ailleurs, le gouvernement précédent avait déjà largement commencé à dépoussiérer les aides. Et il est vrai qu'il est préférable, chaque fois que c'est possible, de remplacer les aides par des exonérations fiscales. Le succès du crédit d'impôt, institué en 1983, montre d'ailleurs le bien-fondé de cette formule qui pourrait être améliorée.

Monsieur le ministre, le libéralisme est à la mode. Les responsables de l'industrie chez nos concurrents diffusent cette mode dans leurs discours, mais leurs actes sont tout autres : ils obéissent à la logique implacable que vous semblez oublier, celle de la concurrence internationale la plus dure que le monde ait jamais connue. Vous venez d'ailleurs d'en faire l'expérience, avec la perte, imputable à votre inertie, du contrat de construction d'une centrale nucléaire en Corée du Sud, lequel était pourtant bien engagé.

M. Jean Grimont. Très juste !

Mme Edith Cresson. Prenons l'exemple du textile. M. Weisenhorn vient d'en parler, et j'adhère parfaitement à ses propos. Le Gouvernement précédent a sauvé, par le plan textile, de nombreuses entreprises et de très nombreux emplois.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

Mme Edith Cresson. S'agissant du secteur de la machine-outil, ainsi que M. Weisenhorn vous l'a dit, il fallait poursuivre l'effort entrepris. Je vous rappelle que la République fédérale d'Allemagne a prévu de consacrer 530 millions de deutschemarks, de 1984 à 1988, à un programme particulier pour la machine-outil, qu'elle accorde 150 millions de deutschemarks par an aux instituts de technologie de Francfort et de Berlin, et enfin qu'elle a dépensé, de 1979 à 1982, 140 millions de deutschemarks en recherche et développement pour les P.M.E. dans le seul secteur de la machine-outil.

Au Japon, quatorze projets de coopération interindustries de la machine-outil ont été créés par le Miti et ils bénéficient chacun de 3,5 millions de yens. Un autre projet du Miti, concernant le complexe de production flexible avec laser emploie 400 chercheurs et bénéficie de 14 milliards de yens sur sept ans.

M. Louis Mexandeau. Au moins l'Etat intervient !

Mme Edith Cresson. Aux Etats-Unis, vous savez parfaitement quel est l'appui gouvernemental à la recherche-développement : le programme Mantech a bénéficié de 200 millions de dollars en 1985 ; 400 projets en cours de réalisation ; le programme Techmod devrait avoir un budget global de l'ordre de 100 millions de dollars. Je pourrais citer aussi plusieurs autres programmes, qu'il s'agisse de programmes de robotique avec la N.A.S.A. ou de programmes avec des P.M.E.

M. René Drouin. Même Reagan intervient !

Mme Edith Cresson. La machine-outil française, c'est, pour 1985, un chiffre d'affaires de 4,5 milliards dont 42 p. 100 à l'exportation, et 12 000 personnes. De 1983 à 1985, elle a consacré 8 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'investissement, alors que la moyenne européenne était de 4 p. 100, et 8 p. 100 à la recherche-développement. En trois ans, 50 p. 100 des effectifs ont bénéficié d'une formation parce qu'aucune formation ne leur avait été dispensée auparavant. En 1983, trois projets pilotes de recherche-développement de 16 millions de francs ont été lancés.

Certes, il y a eu des années difficiles, des erreurs ont été commises et l'effort de la collectivité a été considérable, mais faut-il pour autant abandonner la machine-outil française ? Faut-il la laisser à des mains étrangères ? Aujourd'hui, nous avons atteint le niveau technologique qui était nécessaire ; il faut donc poursuivre notre effort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Autre secteur capital : l'électronique, qui jouera un rôle essentiel dans la plupart des produits de demain. Sans composants électroniques, il n'y aura pas d'indépendance nationale, industrielle ou militaire. Croyez-vous que les Japonais ou les Américains vont nous vendre leurs derniers modèles en ce domaine ? Ils nous vendront ceux qui sont obsolètes. Je rappelle que, lorsque la France a voulu se lancer dans le nucléaire, Westinghouse lui a proposé des techniques qui étaient déjà dépassées. C'est la volonté politique qui a permis notre redressement dans ce domaine, cette volonté politique que nous devrions manifester et dont vous manquez totalement.

Dans le budget annexe des P. et T., la dotation de la filière électronique chute de 36 p. 100 entre la loi de finances pour 1986 et celle pour 1987.

M. Louis Mexandeau. Hélas ! Hélas !

M. Martin Malvy. Trois fois hélas !

Mme Edith Cresson. Dans le budget de l'industrie, entre les deux lois de finances, la filière électronique perd un milliard de francs. Les dotations en capital pour Thomson, Bull, la C.G.C.T. et la C.G.E. passent de 2,35 milliards de francs à 0,7 milliard de francs.

S'ajoute à cette régression la disparition du Fonds industriel de modernisation, qui a été en partie utilisé pour des opérations de la filière électronique.

La lecture de votre projet de budget montre que rien, pas un franc, n'est prévu pour l'industrie des composants, qui est le sang même de l'industrie française, qu'il s'agisse de l'aéronautique, de l'espace ou de l'automobile.

Entre 1982 et 1986, l'Etat a engagé deux milliards de francs par an environ dans le secteur stratégique des composants, ce qui a permis de maintenir et de développer une industrie française de composants électroniques actifs. D'ailleurs, le rapport Brulé, que vous avez vous-même commandé, ne juge pas excessives les aides aux entreprises dans ce secteur.

Etant donné l'importance des enjeux, tous les pays développés ont consacré des aides publiques massives à l'industrie des composants. Programme Alvey en Grande-Bretagne : 670 millions de francs par an ; plan V.M.S.I.C. aux Etats-Unis : 8 milliards de francs sur sept ans ; programme B.M.F.T. en République fédérale d'Allemagne : 1 750 millions de francs par an. Et encore, ces chiffres ne comprennent ni les financements des laboratoires publics, des télécommunications et de l'armement, ni les mesures fiscales très variées en faveur des investissements, qui vont jusqu'à 30 p. 100 d'abattement en moyenne en Europe pour les circuits intégrés ou les prêts bonifiés et jusqu'à 45 p. 100 de l'investissement pour les composants actifs. Nous avons consenti de grands efforts dans le cadre du plan composants, qui avait d'ailleurs été lancé avant 1981.

Grâce aux efforts accomplis par les industriels en matière d'investissement, de formation et de développement des produits nouveaux, notre taux de couverture a nettement progressé, en particulier pour les circuits intégrés, passant de 41 p. 100 en 1982 à près de 80 p. 100 en 1986. L'accroissement du chiffre d'affaires des sociétés du secteur a ralenti en 1985 et 1986 à cause de la crise mondiale. Une diminution des aides serait donc particulièrement malvenue, non seulement parce que la crise des composants n'est pas encore finie, mais surtout parce qu'un nombre croissant de pays étrangers augmentent les aides, contrairement à ce que vous faites : Japon, Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Italie, Grande-Bretagne, Corée du Sud, Taiwan.

La question est la suivante : voulons-nous ou non sortir vivants de cette guerre ? Or le projet de budget du ministère de l'industrie traduit le repli en désordre de l'Etat dans ce secteur. Celui-ci réduit en effet les aides à l'investissement industriel, qu'il s'agisse des dotations en capital ou des crédits du F.I.M. Cette incohérence est significative de l'absence de politique claire pour l'électronique comme pour d'autres dossiers importants. Ainsi, les crédits affectés au projet Euréka diminuent de 30 p. 100 alors même que la dimension européenne est plus importante que jamais.

Je vous suggère, monsieur le ministre, puisque vous êtes un grand lecteur, de glisser, entre Hayek et Sorman, sur votre table de chevet, une plaquette de 140 pages, publiée par la Documentation française et qui s'intitule : « Etats-Unis : le soutien fédéral à l'industrie ». Pour quarante-huit francs, vous découvrirez les innombrables malices qui se dissimulent derrière le look des *Chicago boys*.

M. Jean Oehler. Voilà une bonne lecture !

Mme Edith Cresson. Je ne parle pas des accords internationaux, dont le plus important et le plus dangereux pour l'Europe me semble être l'accord Tokyo-Washington du 31 juillet 1986 sur les circuits intégrés, qui a pour objectif d'ouvrir le marché japonais aux fabricants américains et réciproquement.

La dimension européenne prend dans ce contexte toute sa valeur, trop longtemps négligée par vous. Encore faut-il que les entreprises françaises de l'électronique ne soient pas sacrifiées sur l'autel d'I.B.M. Et c'est un sujet sur lequel je vous garantis que nous serons particulièrement vigilants.

L'indépendance nationale ne se démontre pas par des déclarations tonitruantes et d'ailleurs contradictoires, dont le Gouvernement use, me semble-t-il, avec excès.

M. René Drouin. M. le ministre n'écoute même pas !

M. Jean Oehler. Ça ne l'intéresse pas !

Mme Edith Cresson. L'indépendance nationale se joue dans nos usines, dans la formation, dans le travail de nos ingénieurs, de nos cadres, de nos techniciens et de nos ouvriers, l'acharnement de nos vendeurs, la mise en place de relations sociales satisfaisantes.

Dans un pays où, traditionnellement, l'effort de recherche-développement a eu trop tendance à se concentrer dans les grands organismes de recherche nationaux et à évoluer plus lentement dans les entreprises, curieusement, voire libéralisme s'attaque directement aux entreprises industrielles dont dépend notre avenir. Le produit des dénationalisations va dans les caisses de l'Etat alors qu'il devrait profiter aux entreprises. Le déclin de la recherche-développement et de l'appui à l'industrie met en péril, les chiffres le montrent, notre avenir industriel et notre indépendance.

Monsieur le ministre, votre nouveau directeur de l'industrie, ancien responsable d'I.B.M. pendant trente-cinq ans, nous affirme qu'il faut à la fois tuer Colbert et Descartes. Je représente justement à l'Assemblée nationale une région industrielle, celle de Châtelleraut, où Descartes a grandi. C'est peut-être pour cette raison que le désordre de la pensée et l'engouement pour les modes, en apparence, simplement primesautier mais en réalité mortel, me font sentir la différence qui existe entre nous.

Allez dans les usines, écoutez les industriels, allez sur le terrain et, surtout, soyez efficace ! Quels que soient les moyens que vous choisirez, ramenez le solde industriel de la France au niveau de 8 à 10 milliards de francs mensuels, qui ont été obtenus lorsque nous étions au Gouvernement. Fixez-vous donc comme première étape de nous rattraper ! Vos théories sont aujourd'hui contredites par vos résultats ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mme Cresson qui était inscrite pour dix minutes, a parlé pendant quinze minutes. Je demande aux orateurs du groupe socialiste de respecter dorénavant strictement leur temps de parole. Je me verrais sinon dans l'obligation de demander à leur groupe de supprimer l'intervention de l'un ou l'autre de ses orateurs. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louia Mexandeau. Mme Cresson avait tant de choses à dire !

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra, pour dix minutes.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, votre budget est courageux, bien dans votre manière, car il annonce la couleur.

M. Louis Mexandeau. Certes !

M. André Billardon. La couleur du deuil !

M. Franck Borotra. Cette fois, ce n'est pas le gris, le gris, messieurs, que vous avez mis partout dans l'industrie française !

C'est un budget courageux parce qu'il est marqué par une diminution sensible des dépenses, parce qu'il traduit une volonté de clarification et de rationalisation des interventions publiques, parce qu'il assume pleinement les conséquences de certaines décisions difficiles qui ont été trop longtemps différées par manque de courage, en particulier dans la construction navale. C'est un budget qui accompagne la révolution silencieuse de l'environnement économique engagée par le Gouvernement, mais c'est en même temps un budget qui doit supporter les conséquences et parfois les contradictions de la transition.

Mme Cresson, tout à l'heure, a essayé de définir le rôle du ministère de l'industrie. Le ministre de l'industrie, bien sûr, c'est celui de la volonté industrielle de la France. Mais, dans la situation présente, c'est peut-être d'abord le ministre de la liberté d'entreprendre, parce que la gauche à sinistré le secteur des entreprises !

M. Jean-Pierre Kucheida. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Franck Borotra. Vous avez, madame Cresson, oublié beaucoup de choses dans votre bilan. Je vais donc vous rappeler quelques vérités. La destruction d'emplois nets de l'économie française, la disparition des entreprises, la faiblesse de la croissance, de moitié inférieure à celle de nos concurrents, la baisse de l'investissement - on n'a pas, en 1985, rattrapé en volume le niveau de l'investissement de 1980 -, l'affaiblissement considérable de la position de nos entreprises sur le marché intérieur comme sur les marchés extérieurs : moins 20 p. 100 en cinq ans ! Tout cela est la conséquence de l'ac-

croissement des charges qui pèsent sur les entreprises, des contraintes administratives et fiscales, des rigidités sociales et des rigidités dans l'organisation du travail.

Il convient également de tenir compte de la diminution, de presque 50 p. 100 en cinq ans, de la part de la valeur ajoutée qui reste dans l'entreprise, de la faiblesse des taux de rentabilité de nos entreprises - 3 p. 100 de rentabilité financière, 4 p. 100 de rentabilité économique - et du taux négatif de profitabilité.

M. René Drouin. C'est *Le Figaro* que vous nous lisez !

M. Franck Borotra. Je rappelle, pour ceux qui ne connaissent l'entreprise qu'au travers des journaux, que ce dernier taux mesure l'écart entre le taux de rentabilité et le taux d'intérêt réel.

L'évolution de l'endettement des entreprises et le poids de la dette détournent de l'investissement les marges reconstituées au profit du désendettement. L'effondrement du solde industriel des échanges internationaux est lié pour partie aux charges qui pèsent sur les entreprises et à leur endettement, à la diminution des grands contrats et à la perte de compétitivité des entreprises.

Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, la France est en seizième position en ce qui concerne la compétitivité de son économie, grâce à vous, messieurs de l'opposition, et cela semble vous satisfaire !

Il n'y a qu'une solution à cet état dangereux de l'industrie française : restaurer la rentabilité du capital. Les entreprises n'ont pas besoin de subventions.

M. Jean Oehler. Ce n'est pas ce qu'elles disent !

M. Franck Borotra. Vous l'avez du reste compris, monsieur le ministre, en rompant avec l'accroissement de 240 p. 100 des aides à l'industrie entre 1981 et 1986, qui ont profité à hauteur des deux tiers à des entreprises publiques. Ces charges ne sont qu'un transfert au détriment des entreprises rentables et ouvrent une spirale sans fin.

Les entreprises ont besoin d'un allègement des charges, que vous avez amorcé. Sans doute 13 milliards de francs d'aides sont-ils supprimés mais, avec le collectif de 1986 et le budget de 1987, ce sont 25 milliards d'allègements qui ont été consentis aux entreprises : 4 milliards dans le collectif, 12 milliards dans le budget et 9 milliards au titre des aides à l'emploi des jeunes.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Franck Borotra. Encore faut-il que la technique fiscale ne récupère pas ce que vous avez politiquement voulu pour les entreprises. L'abattement sur la base de la taxe professionnelle fait courir un risque de distorsion alors que l'allègement est faible par rapport à l'extraordinaire poussée de 1984 et 1985.

En ce qui concerne la taxe sur les frais généraux et la surtaxation de l'énergie, vous n'avez fait que procéder à une remise à zéro par rapport aux décisions socialistes. Quant à la donation-partage, vraie solution à un vrai problème, l'incitation liée à un abattement de 20 p. 100 ne sera que d'un faible effet.

Votre logique est bonne : les problèmes économiques posés aux entreprises doivent être tranchés à partir de critères économiques, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, que les conséquences sociales soient pleinement assurées par la solidarité nationale, ce que vous avez affirmé clairement pour la construction navale et pour les crédits d'actions de reconversion.

Pour l'entreprise, ce qui compte, c'est d'abord la modification profonde, irréversible, de l'environnement économique que vous avez engagé. Celle-ci définit une règle du jeu nouvelle qui, le moment venu, portera ses fruits.

C'est ensuite la volonté prioritaire, continue, obstinée, d'améliorer la rentabilité par l'allègement des charges, la productivité, la liberté redonnée. Il ne faudrait pas que le formidable problème de la recapitalisation des entreprises publiques qui vous a été légué par vos prédécesseurs soit réglé au détriment du secteur privé.

C'est enfin de soutenir et de stimuler l'esprit d'entreprise en allégeant la charge de l'entrepreneur par une politique modérée de prélèvement sur le revenu et lors de la transmission de l'entreprise.

Voilà ce qui me paraît être l'orientation de la politique courageuse que vous menez pour l'avenir.

Vous avez par ailleurs défini les contours d'une politique nouvelle dans le domaine de l'énergie.

M. Paul Chomat. C'est la brosse à reluire !

M. Franck Borotra. Cette politique s'appuie sur une volonté de déréglementation et de libération en réduisant les charges des entreprises, en restaurant la concurrence entre sources d'énergie et opérateurs énergétiques, en mettant en œuvre la logique de l'économie de marché dans le respect de la sécurité d'approvisionnement. C'est une politique moderne, mais il existe un danger que, dans cette période transitoire, le comportement de certains opérateurs ne crée des distorsions de concurrence de nature à hypothéquer sa réussite.

Dans le secteur pétrolier, vos décisions consistant à supprimer les règles des 90/10 et des 80/20, d'alléger la contrainte de pavillon et de rechercher, avec la commission Mentré, une solution au problème des stocks de réserve, sont excellentes et bien reçues.

Mais, pour que la concurrence joue dans le domaine pétrolier et que ne se reconstitue pas un cartel, il faut préserver un secteur indépendant, aujourd'hui menacé. En particulier en cherchant une solution au problème du financement de ces petites et moyennes entreprises qui trouvent avec grande difficulté le crédit nécessaire pour financer un chiffre d'affaires constitué à hauteur de 70 p. 100 par des taxes. Les risques importants en cas de défaillance des clients revendeurs limitent les possibilités de financement alors que les sociétés majors se cautionnent entre elles. La solution pourrait résider dans la récupération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, comme pour la T.V.A., par le redevable qui l'a acquittée, pour ses ventes impayées.

Il faut également mettre en œuvre une solution collective à la tenue des stocks de réserve et définir clairement les conditions de la concurrence et de la transparence sur le marché entre opérateurs.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Franck Borotra. Concernant le charbon, est en train de s'instaurer une situation qui risque d'être définitivement préjudiciable. Les Charbonnages, s'ils veulent maintenir un secteur d'écoulement commercial, devraient, pour répondre à la concurrence d'E.D.F. et de G.D.F., commercialiser un service intégrant à la fois le produit et le financement de l'investissement, ce qui leur est interdit, alors qu'E.D.F. et G.D.F. pratiquent ce système avec des intérêts bonifiés extraordinaires. Ainsi sont en train de se répartir, préalablement à la libération et en dehors d'une vraie concurrence basée sur les coûts, les parts de marché. Il faudra, bien sûr, libérer les importations de charbon, non seulement en levant le monopole de l'A.T.I.C., mais aussi en la supprimant, afin d'éviter le risque de reconstitution d'une entente, autour de l'A.T.I.C., entre deux ou trois gros consommateurs et les Houillères.

Dans notre logique, un organisme inutile doit être supprimé.

Concernant l'électricité et le gaz, je crois que les comportements commerciaux doivent s'inscrire dans la concurrence et la vérité des coûts.

Ainsi, Gaz de France pratique de manière courante, et pas pour tous les clients, des subventions déguisées, aux frais du contribuable, en amenant gratuitement le gaz, en finançant l'investissement du client à des taux d'intérêt très bas et en livrant en spot du gaz à des prix en dehors de la réalité économique.

Quant à E.D.F., l'impérieuse nécessité d'écouler en certaines périodes la surproduction l'amène à proposer de joindre à l'installation de fuel un générateur électrique shuntant à très bas prix le fuel au profit de l'électricité nucléaire, avec une garantie de décote, en fait à la charge du contribuable, tout en proposant elle aussi, à des taux d'intérêt défiant toute concurrence, le financement de l'investissement.

Je ne reproche pas ces comportements mais je mets en garde contre une apparence de libéralisme qui fausse les conditions de la concurrence et risque de figer artificiellement les parts de marché.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions qui ne m'empêchent pas d'apprécier votre action et de confirmer le soutien que le groupe du rassemblement pour la République apporte à votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à Mme Colette Goeriot, pour dix minutes.

Mme Colette Goeuriot. Le budget de l'industrie ne représente qu'un aspect de la politique industrielle. Aussi son examen doit-il être l'occasion d'une réflexion plus large sur l'industrie et sur les entreprises, qui constituent pour les communistes le lieu central de la vie économique.

C'est en effet dans l'entreprise que les richesses peuvent se créer, assurer l'expansion, le progrès social, l'indépendance nationale et l'épanouissement humain.

Mais l'entreprise peut devenir aussi un lieu d'exploitation, de mutilation de la personnalité, de fabrication de profit pour quelques-uns, de rejet d'un grand nombre dans le chômage et la marginalité.

Nous avons au cœur la première conception de l'entreprise avec, au centre, l'homme et la femme, travailleur ou cadre, qui en font l'âme. C'est notre premier critère de jugement de l'efficacité de l'entreprise, le second étant l'utilité sociale de la production.

En ce qui vous concerne, monsieur le ministre, votre seul critère demeure la rentabilité financière et, pour vous, l'entreprise relève de la deuxième conception.

En fait, celle-ci est aussi vieille et usée que le capitalisme. La présentation « design » choisie depuis quelques années n'en modifie pas le fond. La conception purement capitaliste de l'entreprise conduit à l'échec.

Premièrement, échec pour les salariés.

Durant les trois dernières années la France a perdu 430 000 emplois industriels. Avec 6,5 millions, elle se retrouve au niveau de 1954. Toutes les études de prospective prévoient la poursuite de la baisse à un rythme d'environ 1,5 p. 100 en moyenne annuelle, soit la perte de 68 000 emplois supplémentaires.

Ceux qui restent en activité subissent une dégradation de leur situation sociale : recul des revenus, déqualification, mise en cause des libertés, atteinte de la protection sociale et à leur retraite.

Deuxièmement, échec pour l'économie.

L'excédent industriel recule dans beaucoup de branches. C'est le cas du verre, des constructions mécaniques, du textile. Une récente étude de l'I.N.S.E.E. note que « la France est un des rares pays à ne pas avoir bénéficié l'an dernier de l'affaiblissement de la compétitivité des Etats-Unis ».

En revanche, la pénétration des produits étrangers se poursuit.

Troisièmement, échec pour les entreprises elles-mêmes.

Non seulement beaucoup d'entre elles sont contraintes au dépôt de bilan mais bon nombre de celles qui subsistent connaissent une baisse de leur activité. Cette baisse est de 2 p. 100 pour les entreprises de plus de 2 000 salariés selon l'étude déjà citée.

Quatrièmement, échec pour le pays et son indépendance.

Si l'emploi industriel régresse en France, il se consolide dans d'autres pays sur une longue période : c'est le cas du Japon, de la Suisse, des U.S.A. récemment, et depuis un an de la R.F.A.

Les industries étrangères sont aussi mieux que nous dans les produits nouveaux. Ce n'est pas un hasard si notre industrie de la machine-outil est en passe d'être dominée par les firmes japonaises ou suisses. A qui la faute si notre industrie automobile s'écroule, si nos engrais sont fabriqués par les Norvégiens, si notre charbon vient d'Afrique du Sud et notre textile d'Asie ?

La raison en est simple et nous la dénonçons depuis des années : l'industrie a bénéficié de centaines de milliards de francs de la part de l'Etat qui a laissé le patronat libre de leur utilisation. Le résultat est une cascade d'échecs, dans la machine-outil, le textile, les matériaux nouveaux, la chimie, la sidérurgie, notamment.

Echec pour l'industrie mais pas pour le patronat, qui affiche aujourd'hui des trésors de guerre ou le rachat des entreprises publiques renflouées par l'argent des contribuables.

Au-delà de l'échec, pour les régions, c'est le drame.

Je pourrais prendre des exemples dans tout le pays. Je m'en tiendrai cependant à ma région, la Lorraine, dans laquelle, parmi la population, je vis ce drame.

Monsieur le ministre, pour faire avaliser par les populations directement touchées par ce qu'il convient de qualifier de véritable séisme industriel, vos prédécesseurs comme vous-même n'avez pas tari de promesses d'implantation d'emplois de reconversion.

Ce fut le cas avec la mise en place des pôles de conversion, supervisée en Lorraine par un super-préfet, M. Chêrèque, installé par M. Fabius et confirmé récemment dans sa mission par M. Chirac.

Dans notre région, les chiffres les plus contradictoires sont avancés.

Ainsi, le président du conseil régional de Lorraine indiquait lundi dernier : « Sur 9 800 emplois promis, 1 023 ont été créés et 3 200 sont définitivement abandonnés. »

M. Chêrèque, devant le comité économique et social régional, a en outre précisé : « 2 000 des 4 000 emplois Fabius ne verront pas le jour. »

Devant un échec aussi patent, notamment pour le bassin de Longwy et de Briey, on vient à présent proposer à grand renfort publicitaire le pôle européen de développement comme solution aux problèmes de reconversion industrielle.

Les salariés mesurent la validité des promesses à l'aune des résultats obtenus actuellement, puisqu'un an après la mise en place de la mission interministérielle chargée de coordonner les différentes actions de ce pôle, aucune entreprise, aucun emploi n'a vu le jour. On assiste au contraire à une nouvelle dégradation de l'emploi dans les entreprises dites de reconversion installées en 1984 et 1985.

Je voudrais à cet égard donner quelques exemples concernant le bassin de Longwy.

L'entreprise Antaral, à Villerupt, devait créer 119 emplois. Après quelques mois de fonctionnement, elle ferme aujourd'hui ses portes en ayant auparavant pompé les fonds publics et ceux de la Solodev.

L'entreprise Steli, filiale de Thomson, à Longwy, devait créer 308 emplois à l'horizon 1986. Aujourd'hui, à peine un tiers des emplois est créé sans qu'on espère aller au-delà.

Simultanément, dans cette opération, les fonds publics sont à nouveau dilapidés. En effet, Thomson est aujourd'hui propriétaire d'un terrain de 5 millions de francs qui n'aura coûté à la société que 600 000 francs.

Nous avons là, une nouvelle fois, une illustration du fait que les cadeaux au patronat ne sont pas la solution du problème de la création d'emplois ou de la relance de l'investissement, d'autant plus que cet argent manque pour résorber les retards d'équipements publics, pour donner aux communes les moyens de se développer, pour alléger la pression fiscale.

Votre stratégie de reconversion est une stratégie d'accélération de la casse de l'épine dorsale de l'outil industriel en Lorraine et dans le reste du pays.

Dans le bassin de Longwy, le nombre d'emplois sidérurgiques est passé sous le seuil des 2 400 salariés en ce mois d'octobre. De 5 784, ils étaient déjà tombés à 3 000 en janvier 1986.

Mais tous les secteurs sont touchés. Dans le bassin de Briey, c'est la fermeture de nombreuses P.M.E. créées il y a deux ou trois ans.

Autour du secteur Pompey-Neuves-Maisons, c'est la suppression de 150 emplois à l'entreprise Gouvry, à Dieulouard, de 206 emplois à l'entreprise Nordom, à Nancy, de 50 emplois aux Tubes de Belleville, de 140 emplois à la C.G.E.-Alstom, de 199 emplois à Alcatel, et de 95 emplois à la cristallerie de Vannes-le-Châtel, qui a été décidée. Malheureusement, cette liste n'est pas exhaustive.

Les exemples que je viens de donner montrent clairement qu'il est illusoire de penser que l'on pourra recréer artificiellement une économie régionale satisfaisante en supprimant ce qui constitue les fondements de l'activité industrielle actuelle et en s'appuyant sur nos atouts, le fer, le charbon, le sel, le verre, l'acier et le tissu industriel des régions.

La politique industrielle que vous initiez depuis le printemps dernier aggrave les traits les plus négatifs du passé. Les aides que vous accordez sont, plus que jamais, dépourvues de tout contrôle. La baisse des crédits de votre ministère - on peut s'étonner de voir un ministre se féliciter de la diminution des crédits de son département...

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Absolument !

Mme Colette Goeuriot. ... reflète cet abandon plus qu'elle ne signifie une diminution du transfert financier au profit du grand patronat. Celui-ci a d'ailleurs été largement pourvu par les mesures fiscales - suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, diminution du taux de l'impôt sur les sociétés, réforme de la taxe professionnelle, T.V.A. sur les télécommu-

nications, exonération de charges sociales, entre autres. Le même principe avait été retenu par le plan textile avec le succès que l'on sait.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, votre politique industrielle va enfoncer davantage notre industrie dans la crise, aggraver le chômage réel que les petits boulots et les artifices de comptabilité ne peuvent masquer.

Toutes les études de conjoncture reconnaissent le mauvais état de l'économie malgré les facteurs favorables que sont la baisse des cours du pétrole et des matières premières, ainsi que celle du dollar. On peut se demander dans quel état serait aujourd'hui le pays si la conjoncture n'était pas venue, au moins pour une part, adoucir les désastres de la politique suivie.

L'explosion de cette contradiction - croissance financière et dégradation du tissu industriel - signifie l'échec du capitalisme.

Il faut faire autre chose et autrement. Telle est la conclusion de l'expérience vécue. C'est ce que veulent les communistes en proposant de rompre avec la priorité actuelle accordée à l'accroissement de la rentabilité financière et à l'accumulation des capitaux.

Nous posons ainsi avec force la question de l'efficacité des dépenses. A l'accumulation financière, nous substituons l'expansion économique, la création de richesses supplémentaires, le développement des complémentarités et des coopérations mutuellement avantageuses.

Au secret inutile, nous préférons la transparence dans l'utilisation des ressources des entreprises, le droit pour les salariés et leurs représentants d'intervenir dans la gestion.

De plus en plus de salariés, de cadres, d'entrepreneurs et d'employés prennent conscience que quelque chose ne va pas, et les luttes, de plus en plus importantes, se développent.

Leur expérience favorise un rassemblement très large pour faire obstacle aux mauvais coups portés contre l'emploi et le potentiel productif, pour modifier le rapport des forces, rassembler pour changer de politique et commencer la construction d'une autre société, une société socialiste à la française, humaine et juste.

Telle est la réponse la plus complète aux problèmes posés à notre industrie et, plus généralement, à notre pays.

Le rejet de votre budget est aussi un appel au rassemblement des Français, victimes de votre politique, pour faire vivre la perspective novatrice que les communistes ouvrent à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislav Poniatowski. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. d'Aubert ayant renoncé à intervenir, je donne la parole à un autre membre du groupe U.D.F. afin qu'un orateur de chacun des cinq groupes puisse s'exprimer dans la matinée.

Vous avez la parole, mon cher collègue, pour dix minutes.

M. Ladislav Poniatowski. Monsieur le ministre, votre budget est un bon budget parce qu'il engage la France tranquillement mais sûrement sur la voie du libéralisme. En effet, à travers les orientations de ce budget, vous nous proposez moins d'Etat mais mieux d'Etat, ainsi que vous nous l'avez dit.

Sans trahir les idées libérales qui vous tiennent particulièrement à cœur, je souhaite cependant vous faire part des réflexions qui me conduisent à penser que mieux d'Etat peut parfois signifier plus d'Etat.

Votre budget prend la bonne direction : celle du désengagement de l'Etat. Les charges pesant sur les entreprises sont sensiblement allégées : c'est vrai pour les charges fiscales, qui sont réduites de 12 milliards de francs ; c'est également vrai pour les charges non fiscales - je pense notamment à l'allègement des tarifs des P. et T., à l'instauration fin 1987 d'une T.V.A. sur les tarifs téléphoniques et à la baisse du prix de l'énergie pour les entreprises.

Les interventions économiques de l'Etat, trop souvent coûteuses, complexes et inefficaces, sont elles aussi réduites. C'est le cas des dotations en capital aux entreprises publiques. C'est aussi le cas des crédits de politique industrielle et pour la subvention aux houillères nationales.

Enfin, pour le financement des entreprises, vous avez préféré faire confiance aux mécanismes du marché. C'est dans cette perspective qu'il faut apprécier la baisse des taux d'in-

térêt, qui permet de supprimer la plupart des procédures de bonification, le retour progressif à la liberté des prix et des changes.

Les orientations de votre budget traduisent également votre volonté d'aller vers « mieux d'Etat », tout d'abord en remettant l'Etat à sa vraie place, ensuite, en recentrant l'activité de l'Etat sur ses vraies fonctions, notamment en ce qui concerne la sécurité des installations nucléaires et des approvisionnements en matières premières et enfin, en créant les conditions favorables au développement des entreprises.

Précisément, et sans chercher à cultiver inutilement le paradoxe, je dirai que, si l'Etat veut mieux intervenir dans le but de créer un environnement favorable aux entreprises, il doit, dans certains cas, intervenir davantage.

Je citerai comme exemples trois domaines dans lesquels l'Etat devrait jouer un rôle plus actif.

Je pense d'abord aux grands contrats. Ceux-ci, qui concernent des secteurs très diversifiés comme la construction d'usines clés en main, la mise en place de complexes énergétiques ou les biens d'équipement, connaissent une évolution préoccupante depuis plusieurs années. Le montant des grands contrats signés dans le domaine des biens d'équipement, qui était, en francs constants, de 206 milliards de francs en 1981, est passé à 115,6 milliards de francs en 1985.

Cette évolution est en grande partie due à des facteurs sur lesquels la France n'a que peu d'emprise, notamment à l'évolution politique et économique des pays habituellement signataires de ces grands contrats.

Il n'en demeure pas moins que ces grands contrats sont importants pour l'économie française et pour nos entreprises. Ils ont une incidence positive sur l'emploi et sur la balance des paiements. De plus, ils contribuent à étendre la renommée des produits français. Il est dès lors nécessaire que l'Etat fasse un effort pour freiner la tendance actuelle et relancer la conclusion de ces contrats.

Le deuxième domaine dans lequel une intervention efficace de l'Etat serait la bienvenue : les obstacles non tarifaires en matière de commerce international.

Je ne vais pas me faire ici l'apôtre du protectionnisme. Il est évident que la France doit œuvrer en faveur du libre échange. Il serait vain cependant de se voiler la face : nos principaux partenaires commerciaux, ceux qui réussissent dans la compétition internationale et qui ne craignent pas de se faire les chantres du libéralisme, n'hésitent pas, par ailleurs, à utiliser toutes les armes de la réglementation pour protéger leurs entreprises des importations étrangères.

Pour illustrer mon propos, je citerai, là encore, quelques exemples.

Aux Etats-Unis, sous prétexte de protection du consommateur, la réglementation sanitaire et les normes agro-alimentaires génèrent des contraintes techniques et financières propres à décourager toute importation agricole. L'importation des pommes, par exemple, suppose un traitement de désinsectisation par le froid dans des locaux préalablement agréés et équipés d'un matériel conforme aux normes américaines. Quant à l'expédition des fruits, si elle devient possible, elle doit être contrôlée par un inspecteur déplacé aux frais de l'exportateur.

Même chose en République fédérale d'Allemagne, où les importations doivent franchir le double obstacle des normes techniques et des procédures d'homologation.

Récemment, une entreprise française de panneaux de particules s'est ainsi vu refuser l'homologation de ses produits parce qu'elle n'acceptait pas de communiquer la composition de la colle utilisée, qu'elle considérait comme relevant du secret professionnel !

Au Japon, l'importation devient une véritable épreuve de *jumping* : il faut tout d'abord sauter le triple obstacle des normes sanitaires, techniques et de sécurité. Il faut ensuite franchir, sans dommages, la haie d'organismes habilités à agréer les nouveaux produits avant de tenter de négocier le mur des procédures douanières, toujours longues et tatillonnes et souvent laissées à l'arbitraire des douanes.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, la France ne peut choisir qu'entre deux attitudes : ou bien elle se fait l'ardent défenseur d'un libre échange idyllique, débarrassé de toute forme de protectionnisme, au risque de perdre bien vite ses illusions et de mettre nos entreprises en danger ; ou bien elle accepte de riposter en utilisant les mêmes armes que ses partenaires commerciaux.

Enfin, dernier secteur dans lequel l'Etat doit apporter aux entreprises un concours actif : la recherche.

M. René Drouin. Parlons-en !

M. Ladislas Poniatowski. L'effort financier de l'Etat en faveur de la recherche est certes important. En effet, l'ensemble des crédits qui lui sont destinés, notamment dans les budgets de l'enseignement supérieur, de la défense, de l'industrie, des postes et télécommunications et de l'aviation civile, progresse de 8,1 p. 100 par rapport à 1986.

M. Louis Mexandeau. Ça, c'est un scoop !

M. Ladislas Poniatowski. Les 8,1 p. 100 englobent les réajustements du collectif budgétaire, je le précise.

La France occupe ainsi en ce domaine une place honorable par rapport aux autres grands pays industrialisés.

La recherche industrielle souffre cependant d'un double déséquilibre préoccupant.

D'abord, la recherche menée par les entreprises est insuffisante. En effet, la part de la dépense nationale de recherche-développement financée par les entreprises n'est que de 43 p. 100 en France. Elle atteint 59 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 66 p. 100 au Japon et 68 p. 100 aux Etats-Unis.

Ensuite, le financement public de la recherche a été mal orienté ces dernières années. Les entreprises publiques ont bénéficié de la plupart des fonds publics destinés à la recherche et l'effort de l'Etat a été concentré quasi exclusivement sur quelques secteurs de très haute technologie.

Outre un effort de recentrage du financement public sur les petites unités industrielles, qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion des acquis de la recherche, l'Etat doit aussi et surtout créer un environnement juridique et fiscal favorable au développement de la recherche par les entreprises elles-mêmes.

Le dispositif fiscal accordant aux entreprises un crédit d'impôt porté l'année dernière à 50 p. 100 de l'augmentation de leurs dépenses de recherche est incontestablement très bon.

Mais les Etats-Unis et le Japon l'ont si bien compris qu'ils vont plus loin encore en instaurant un système de prise en charge par l'Etat ou par des entreprises extérieures du risque que constitue pour l'entreprise l'investissement dans le secteur de la recherche.

Aux Etats-Unis, par exemple, une entreprise peut faire appel à des investisseurs extérieurs pour financer ses activités de recherche en constituant une association de recherche. Les investisseurs bénéficient alors d'une déductibilité fiscale de 90 à 95 p. 100 du montant des investissements effectués. Au surplus, les revenus investis, considérés comme des plus-values en capital, sont imposés à taux réduit.

Au Japon, pour favoriser le développement des P.M.E. technologiques, le MITI a créé en 1970 le centre des entreprises de capital risque, dont le rôle essentiel est de constituer une garantie auprès des banques pour les emprunts que veulent constituer certaines P.M.E. pour le développement de nouvelles techniques ou de nouveaux produits.

Vous l'aurez bien compris, monsieur le ministre, les entreprises ne demandent pas plus d'Etat. Elles demandent, bien sûr, moins de charges et moins d'aides à la fois. Elles sont prêtes à vous suivre dans votre effort de désengagement de l'Etat. Mais elles souhaitent simplement que vous soyez leur partenaire et leur associé pour faire face à la compétition internationale qu'elles doivent affronter. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Quant à nous, élus U.D.F., et élus de la majorité, nous sommes aussi prêts à être vos partenaires et vos associés dans votre effort de désengagement de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, pour vingt minutes.

M. Pierre Descaves. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous avons à examiner le projet de budget de l'industrie et nous devons rechercher si les intentions ou, en tout cas, les affirmations du Gouvernement sont confirmées par les chiffres présentés.

Un budget n'est, en effet, que la traduction chiffrée d'une pensée politique, et la présentation qui en est faite a pour objet de l'expliquer mais, quelquefois aussi, de travestir tout ou partie de la réalité. C'est d'autant plus facile que l'on

peut tout faire dire aux chiffres, et je rappellerai ici le mot de Disraeli selon lequel « il y a trois degrés dans la tromperie : le mensonge, le satané mensonge et la statistique. »

J'examinerai successivement la politique industrielle proposée et la politique interventionniste de l'Etat.

Selon notre excellent collègue rapporteur de la commission des finances, la politique industrielle du Gouvernement comporterait quatre orientations essentielles :

La réduction des aides publiques versées aux entreprises et, parallèlement, la réduction des charges sociales et fiscales qui pèsent sur elles ;

Le soutien à la création d'entreprises ;

L'amélioration de la qualité des produits industriels ;

La recherche et le développement de nouvelles technologies.

Je ne dirai que quelques mots des deux dernières orientations pour développer un peu plus les deux autres.

Je ne crois pas qu'il soit du rôle de l'Etat de s'immiscer trop avant dans le processus industriel. L'amélioration de la qualité des produits concerne exclusivement les entreprises, de même que la recherche et le développement des technologies nouvelles.

Une information rapportée par M. Vasseur conforte d'ailleurs mon opinion. L'Organisation internationale de normalisation, l'I.S.O., et la Commission électrotechnique internationale, la C.E.I., comptent, pour la première, 2 400 organes techniques dont 380 ont un secrétariat ou un animateur français et, pour la seconde, 300 comités ou sous-comités d'études dont 34 ont un secrétariat français. Dans le domaine de la recherche, je ne crois pas à l'efficacité des secrétariats, des comités, et encore moins à celle des sous-comités. De même, je ne crois pas à l'efficacité, dans le domaine de la technologie, de la bureaucratie européenne qui tend à s'ajouter à notre bureaucratie nationale, laquelle a paralysé et paralyse encore le fonctionnement et le développement de nos entreprises.

De tous les ministres, vous êtes sans doute, monsieur Madelin, l'un des plus libéraux. Si on vous en laisse la possibilité, ce dont je doute un peu, desserrez le carcan qui entrave la gestion de nos entreprises, libérez notre industrie de ces mesures d'encadrement, de toute cette bureaucratie papyrassière dont le seul objet est de justifier le traitement des fonctionnaires qui les ont conçues, qui les reçoivent et qui les mettent ensuite aux archives, pour ne pas dire au panier.

Pour les deux autres orientations, voici mes observations :

S'agissant des aides et des charges, vous parlez d'une déduction des charges sociales alors qu'il y a eu augmentation et que cette augmentation compense, à très peu près, les allègements fiscaux.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je n'ai pas parlé de réduction des charges sociales.

M. Pierre Descaves. C'est écrit en toutes lettres : « réduction des charges sociales et fiscales ».

Et que l'on ne vienne pas nous dire que les entreprises ne subiront pas le contrecoup de cette augmentation, car chacun sait que le salarié raisonne non pas en salaire brut, mais en salaire net. Dans la plupart des entreprises, il y aura compensation sous forme d'augmentation des salaires.

Pour les charges fiscales, la dissimulation de la réalité est la même. La réduction prévue pour 1987 a été chiffrée à 12,5 milliards de francs, mais la réduction des aides directes à l'industrie est de 13 milliards, selon le rapport de M. Vasseur, page 5.

Encore convient-il d'observer qu'il n'est pas tenu compte, dans ce chiffre, de la suppression de l'aide à la création d'entreprises dont le coût fiscal est évalué à 5 milliards. En fait, la pression globale sur les entreprises s'accroît de 6 milliards.

Vous avez fait, monsieur le ministre, des cadeaux aux entreprises mais avec leur propre argent et, de plus, vous en avez fait à d'autres en utilisant des fonds qui leur étaient précédemment destinés.

M. le rapporteur spécial a précisé que les aides qui subsistent seraient orientées vers les petites et moyennes entreprises. Dans ce budget, je pense qu'il a voulu viser les petites et moyennes industries.

Notre collègue rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges nous a rappelé que le rapport de M. Roger Martin établit que 80 p. 100 des aides de l'Etat vont aux grandes entreprises, dont les deux tiers à celle du secteur public.

Parmi les mesures proposées en faveur des P.M.E. et des P.M.I., je relève, dans le rapport de M. Vasseur, l'aide à la création d'entreprises, l'allègement des charges, des contraintes, des coûts de financement, le renforcement des fonds propres et l'accès aux nouvelles technologies.

Sur la transmission des entreprises, les allègements sont des plus modestes et ne s'adressent qu'aux entrepreneurs du troisième âge.

L'allègement des charges et des contraintes concerne l'ensemble des entreprises et non pas les seules P.M.I.

La réduction des coûts de financement est une bonne intention, mais j'attendrais d'en voir l'application pratique.

Pour le renforcement des fonds propres, les seules mesures fiscales utiles n'ont pas été prises : ni sur les intérêts versés sur les comptes courants des associés, ni pour favoriser la capitalisation des réserves.

Quant à l'accès aux technologies nouvelles, quand on connaît l'emploi du temps d'un chef d'entreprise de petite taille, on sait qu'il n'en profitera pas beaucoup et qu'il recherchera plutôt le progrès au sein de son entreprise ou par la lecture de sa documentation.

Reste que l'Etat a dû faire face et aura encore à faire face à des charges industrielles considérables dans la sidérurgie et dans l'automobile, domaines qui ne le concernent en aucune façon. En trois ans, près de 60 milliards de francs de pertes pour Sacilor, Usinor et Renault. On en est au troisième ou au quatrième plan de redressement, et ce n'est pas fini ! L'ambition de Renault est de réduire sa perte à 4 p. 100 de son chiffre d'affaires !

Voilà où nous en sommes pour avoir voulu engager l'Etat hors de ses fonctions régaliennes. Il faut que le contribuable paie les erreurs de gestion des fonctionnaires.

On vient d'apprendre que, malgré les avantages résultant de toutes ces subventions, nos prix ne sont même pas concurrentiels et que le marché des rails du T.G.V. Atlantique a été enlevé par les Italiens. Nos entreprises publiques ne sont même plus compétitives malgré leurs pertes. Avouez que c'est un comble !

S'agissant du soutien à la création d'entreprises, renouveler le tissu industriel et faire naître de nouveaux emplois pour lutter contre le chômage, aucun d'entre nous ne pourrait être contre un tel objectif. Mais j'observe que l'application qui en est faite ne va pas en ce sens.

La première mesure que vous prenez, c'est de supprimer l'aide aux entreprises qui réussissent pour l'affecter à une hypothétique déduction au bénéfice des investisseurs dans les entreprises qui échouent. Vous remplacez l'encouragement à la réussite par l'aide à l'échec !

Sous cette apparence peu flatteuse, le calcul fiscal est habile et je reconnais bien là la patte des spécialistes de la direction générale des impôts. Le coût fiscal de l'aide à la création en vigueur jusqu'au 31 décembre 1986 - c'est-à-dire trois ans d'exonération complète d'impôt sur les sociétés et deux ans à demi-tarif - est chiffré à cinq milliards. Ce coût disparaît et sera remplacé par une charge éventuelle qui sera à supporter, au pire, dans trois ans. On aura ainsi économisé 15 milliards sur le dos des entreprises qui réussissent et qui sont donc en mesure d'embaucher. Beaux résultats pour une aide à la création d'entreprise ! Par ailleurs, vous écarterez du bénéfice de l'aide les plus inventifs, les plus courageux, les plus dynamiques, car l'aide nouvelle ne concerne pas du tout les mêmes investisseurs.

L'aide à l'échec est tirée de l'exemple américain appelé « les anges ». Il s'agit d'inciter de petits capitalistes à investir dans des entreprises nouvelles une part de capital, en général de 15 à 20 p. 100, et pour de petites entreprises. Ces « anges » ont besoin d'être rassurés et ils sont effectivement attirés par une possibilité de déduction fiscale en cas d'échec.

Mais ils ne peuvent s'appuyer que sur un véritable créateur d'entreprise, celui qui a imaginé le produit ou le service, qui le prend en charge, qui y investit ses économies, parfois celles de sa famille, et qui y consacre tout son temps. En cas d'échec, il n'aura plus rien et la déduction fiscale portera généralement, pour lui, sur un revenu proche de zéro.

En revanche, s'il réussit en payant 50 p. 100 d'impôt sur les sociétés, puis 45 p. 100 à titre d'acompte pour l'année suivante, l'essentiel de son bénéfice sera passé dans les caisses de l'Etat. Plus d'autofinancement, plus de développement et un risque d'échec, car la trésorerie nécessaire à sa progression n'existera plus.

Vous voyez, monsieur le ministre, qu'une bonne intention peut cacher une décision déplorable lorsque les services de la D.G.I. se mettent à innover dans le domaine de l'industrie.

La deuxième partie de mon exposé concernera l'interventionnisme de l'Etat.

Le Gouvernement considère que le budget de 1987 marque une rupture avec les précédents, qui étaient fondés sur une socialisation rampante ou avouée de l'économie. Et M. Balladur a expliqué qu'il s'agissait de recentrer l'Etat sur ses missions essentielles.

Voyons les chiffres globaux.

Dans le budget général, les interventions publiques passent de 322,6 milliards en 1986 à 324,5 milliards pour 1987. Mais les mesures nouvelles s'élèvent à 9 milliards.

Dans le budget de l'industrie, les dépenses prévues au titre IV passent de 8,8 milliards en 1986 à près de 10 milliards, soit une augmentation de 13,2 p. 100. Ce n'est pas rien.

Curieux de nature, expert-comptable et commissaire aux comptes de profession, il m'a paru nécessaire de rechercher en quoi consistaient exactement ces « interventions publiques ».

Le rôle essentiel de l'élu du peuple est de contrôler les dépenses de l'Etat. En fait, le système des « services votés » l'empêche de remplir ce rôle sur plus de 90 p. 100 des dépenses. Si l'on peut comprendre, sans l'admettre, ce système lorsqu'il s'agit du traitement des fonctionnaires, du fonctionnement des services ou des pouvoirs publics, il en va tout autrement pour les « interventions publiques ». L'interventionnisme de l'Etat doit être totalement différent dans un régime socialiste ou socialisant de ce qu'il est dans un régime libéral. Or il m'est particulièrement désagréable de constater que la politique libérale de ce gouvernement se traduit par des « services votés » représentant, au budget général, 97,8 p. 100 des dépenses socialistes de 1986 et pratiquement 100 p. 100 du budget de l'industrie.

Cette observation m'a incité à examiner de plus près ces interventions et j'ai demandé à tous les rapporteurs spéciaux le détail des subventions prévues dans le budget de 1987. Je n'ai reçu que quelques réponses, généralement négatives, ce qui m'a conduit à me demander si des instructions en ce sens avaient été données aux intéressés.

Pourtant, l'étude détaillée des subventions versées est particulièrement révélatrice de la légèreté ou de la complicité de ceux qui prennent les décisions en la matière. Voici notamment ce que l'on trouve dans le budget de l'industrie parmi les associations bénéficiaires des 900 millions de francs de subventions distribués en 1984 :

Le Centre de recherches sur la paix et d'études stratégiques, pour 800 000 francs. Le rapport est certain avec la défense, mais pas avec l'industrie. De plus la paix et la stratégie sont du ressort du Gouvernement et non d'une association dont on aimerait connaître le rôle et les dirigeants.

Socialisme et autogestion, pour 110 000 francs. On peut être pour le socialisme et pour l'autogestion, mais pourquoi aux frais des contribuables ?

L'Association internationale des « futuribles », pour 239 216 francs. Qui sont ces « futuribles » et pourquoi le contribuable doit-il leur venir en aide ?

L'Association pour l'accueil des personnalités étrangères, pour 500 000 francs. Cela ne doit pas être désagréable de recevoir des personnalités étrangères aux frais des contribuables, mais qui se cache derrière cette association ?

L'Association des âges, pour 100 000 francs. De sept à soixante-dix-sept ans sans doute ? Pourquoi le contribuable est-il associé à cette œuvre ?

L'Association française d'études des ambrosies, pour 127 571 francs. Que vient faire dans l'industrie la nourriture des dieux de l'Olympe ? De qui se moque-t-on ?

L'Association bourguignonne d'héliciculture, pour 100 000 francs. Qu'est-ce que l'industrie a de commun avec l'élevage des escargots ?

M. René Drouin. La mise en boîtes ! (Sourires.)

M. Jean Jeroax. Et si on pouvait lire les crédits à la même vitesse ! (*Sourires.*)

M. Pierre Descaves. Messieurs, je dis ce que je veux pendant mes vingt minutes ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je poursuis donc cette énumération suggestive :

L'association méditerranéenne pour l'application des sciences Phirana, pour 275 000 francs. Ces sciences ne sont pas connues des dictionnaires Robert et Larousse ni du Quid. Peut-être nous permettez-vous, monsieur le ministre, de sortir de notre ignorance ?

Enfin, on relève des associations à caractère très particulier. Jugez-en :

La Fédération nationale des « lieux associatifs gais », pour 60 011 F. Quel rapport entre l'industrie et ces lieux ? Pouvez-vous, monsieur le ministre, éclairer l'Assemblée sur cet intéressant rapprochement ? (*Sourires.*)

Le Centre international de formation et de recherche en sexualité, pour 20 000 francs. Cela ne paraît pas être une activité si essentielle pour la collectivité que le contribuable doive la financer. Au surplus, sans recherches particulières, les citoyens de ce pays passent pour être suffisamment expérimentés dans ce domaine. (*Sourires.*)

Si j'ai pu vous intéresser, voire vous amuser, en citant ces exemples curieux de l'utilisation faite par les pouvoirs publics des fonds prélevés dans la poche des contribuables ou dans les caisses des entreprises, nous devons maintenant nous interroger sur la nécessité d'aggraver ou même de maintenir cet interventionnisme de l'Etat dans des domaines qui ne ressortissent pas à ses attributions régaliennes.

Parmi les 8 000 bénéficiaires des 8,5 milliards détaillés sur les 400 pages de la publication figurent des associations à caractère confessionnel et des syndicats. Il ne me paraît pas normal que l'Etat, sans demander leur avis aux électeurs et aux contribuables, puisse utiliser les fonds publics pour remplacer des fidèles ou des adhérents défaillants.

De même, ce n'est pas le rôle de l'Etat que de se substituer, aux frais des contribuables, aux actionnaires d'une entreprise en difficulté.

Enfin, et c'est là le plus scandaleux, il n'est pas du rôle de l'Etat de voler au secours de toute une nuée d'associations plus ou moins fantaisistes, généralement sans utilité pour la collectivité, mais que l'on finance pour faire plaisir à des camarades, à des amis ou à des copains, dont on attend qu'ils renvoient l'ascenseur soit lors des élections, soit en renflouant les caisses du parti ou d'un politicien.

M. Jean-François Jalh. Très bien !

M. Pierre Descaves. C'est ouvrir la porte à tous les scandales, et personne n'ignore plus aujourd'hui ce que l'on a fait des fonds destinés aux harkis, fonds qui se sont retrouvés, par O.N.A.S.E.C. interposé, dans la poche des copains ou plus exactement, dans ce cas, des copines !

Nous avons aussi appris comment ont été détournés les fonds destinés à la coopération par le biais du « Carrefour du Développement » : déjà douze inculpations, et ce n'est pas fini !

Mais, pour quelques scandales venus à la une des médias, combien sont restés inconnus ! Personne n'a jamais cherché à savoir quels intérêts se cachaient derrière certaines associations. J'ai trouvé, pour ma part, à la préfecture de police, des associations fantômes auxquelles les subventions sont reversées, chaque année, sans examen. On a payé l'an dernier, donc on doit payer cette année !

Ma conclusion, monsieur le ministre, est que les responsables publics doivent être aussi économes des deniers de l'Etat qu'ils le sont, sans doute, des leurs. Il leur est trop facile d'avoir le geste large et de faire preuve de générosité avec l'argent des autres. On ne doit pas considérer comme négligeable un quelconque versement. Les électeurs auraient-ils, sans le savoir, donné un mandat pour arroser de subventions toute association qui en fait la demande ?

Le copinage et la complaisance doivent disparaître des motivations justifiant le versement des subventions. Une ancienne ministre, dans un moment de sincérité, ou d'égarment, nous a expliqué, dans une interview fracassante, que les dirigeants des associations bénéficiaires versaient une partie des subventions accordées à des hommes ou à des partis politiques et que ce système était utilisé aussi bien à gauche qu'à droite. Ces pratiques, qualifiées par elle de cou-

rantes, sont en réalité déshonorantes et suffisent pour justifier le mépris avec lequel une partie importante des citoyens considèrent les hommes politiques.

Je suis peut être un naïf...

M. André Billardon. Je ne le crois pas !

M. Pierre Descaves. ... mais je ne pense pas qu'un homme politique qui se livre à de telles pratiques ait sa place dans cette enceinte. Je ne crois pas non plus que la protection complice qui lui serait accordée, sous prétexte d'éviter un scandale, soit une bonne chose pour la démocratie.

Il est des hommes honnêtes et vertueux sur tous les bancs de cette assemblée et c'est à eux qu'il appartient de dépister puis de dénoncer les abus. Dans ce domaine, l'élu doit se libérer de la tutelle des états-majors et prendre ses décisions en conscience. Il doit montrer aux contribuables qu'il n'y a pas une « mafia » des élus qui profite de l'argent entré dans les caisses de l'Etat pour s'enrichir par des rapines et des combines. Cette indépendance retrouvée pourrait prouver aux électeurs que l'on ne confond pas mandat public et carrière politique.

J'espère, monsieur le ministre, que le Gouvernement réduira l'interventionnisme de l'Etat, devenu très coûteux et parfois douteux. Il y va du redressement de l'économie. Pour résorber le chômage, il faudra en passer par là. Autant commencer dès 1987.

Quant à votre politique industrielle, incertaine et parfois incohérente, notamment en ce qui concerne les créations d'entreprises, elle ne peut qu'échouer, ce que je suis au regret de dire car vous êtes, parmi les membres de ce gouvernement, celui qui aurait pu peut-être faire évoluer l'économie dans le bon sens. Tant que vous ne serez pas libre d'agir, tant que vous aurez à supporter la tutelle des hauts fonctionnaires des finances, vous ne pourrez rien faire de concret. Lorsque vous aurez recouvré la liberté d'agir, l'économie retrouvera sans doute la sienne. Mais, pour le moment, votre projet de budget représente la poursuite d'une politique dirigiste et bureaucratique qu'en conscience nous ne pourrions pas voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].*)

M. le président. La parole est à M. André Billardon, pour dix minutes.

M. André Billardon. « Un ministère et un ministre dont on peut se demander s'ils ont encore une quelconque utilité, un budget que seuls les inconditionnels peuvent accepter de consulter sans être saisis de frayeur », tel est le titre que je pourrais donner à mon propos.

Oui, monsieur le ministre, ça va mal !

Outre que les perspectives de l'investissement industriel pour 1987 sont fort sombres, le solde énergétique, pourtant ô combien amélioré par le cours du dollar et le prix du pétrole, ne réussit plus à cacher les difficultés du solde industriel de notre commerce extérieur.

La perte de compétitivité croissante, dans la période actuelle, de notre industrie n'autorise pas l'optimisme de M. Balladur qui est bien un des seuls, avec vous, à distinguer des signes de redressement.

Il est vrai qu'il est parfois aidé par les déclarations de certains responsables patronaux qui, dans leur zèle militant, non pas de l'entreprise mais de la droite, seraient divertissants si leur irresponsabilité n'ajoutait pas à l'affaiblissement de notre base productive.

La poussée des importations n'est pas imputable exclusivement, contrairement à ce que disait ici M. Noir il y a quelques jours, aux seuls biens d'équipement productifs.

Les difficultés sur le poste des biens de consommation montrent une inadéquation grandissante de la production intérieure aux besoins des consommateurs.

Mais même si les biens d'équipement ont leur part de responsabilité dans la situation présente, la modernisation de l'appareil productif qu'elle indique par là même, et qui est positive, n'aurait pas dû, monsieur le ministre, vous conduire à abandonner, avec une très grande légèreté, le secteur de la machine-outil.

Le Gouvernement est bien, pour une grande partie, responsable de la détérioration présente, comme en témoigne la réduction des aides à l'exportation.

M. Jean Kiffer. L'héritage !

M. André Billardon. Si nous nous attendions à une telle évolution, notre surprise vient de son ampleur et de sa rapidité. Il est vrai que vous-même, monsieur le ministre, tout imprégné d'idéologie libérale, n'êtes pas en retard, comme en témoigne ce que vous appelez votre budget de rupture.

Mais, avant d'en venir à celui-ci, laissez-moi vous dire encore ceci : quels sont les pays qui, au monde, ont fait la plus grande place au libéralisme économique ? Ce ne sont pas nos démocraties européennes, ce ne sont même pas les Etats-Unis en dépit de la formidable marge d'autonomie de décision que leur fournissent et leur taille et leur monnaie ! Ce sont les pays à régime politique bien peu démocratique, vers lesquels une partie de la production de biens manufacturés s'est progressivement déplacée.

Voulez-vous aujourd'hui prendre pour modèle d'organisation politico-économique l'Arabie saoudite, la Corée du Sud ou le Paraguay ? Vous êtes un ministre pauvre, presque « ruiné », j'allais dire, si la bienséance le permettait, un ministre « tout nu » et fier de l'être. *(Sourires.)*

Je ne vais pas dresser la liste impressionnante des réductions de crédits ; je me contenterai d'illustrer par quelques exemples les trois caractéristiques de ce budget.

Sa présentation est factice, il traduit un abandon, enfin il sacrifie l'avenir.

Sa présentation est factice.

La lecture attentive des documents distribués à l'occasion de la présentation de votre budget ne parvient pas à tirer l'observateur du brouillard dans lequel, délibérément, vous le plongez.

Tout à tour, les évolutions sont appréciées en prenant comme référence soit la loi de finances initiale pour 1986, soit la loi de finances rectificative de la même année. Ainsi, vous annoncez le maintien des interventions à l'innovation de l'Anvar, alors que, d'une loi de finances initiale à l'autre, les crédits diminuent de 40 p. 100.

M. Louis Mexandeau. Eh oui !

M. André Billardon. Cette présentation à géométrie variable est aggravée par deux constats. Vous souvenez-vous des cris que poussait l'opposition d'hier face à la débudgétisation ? Vous n'aviez pas de paroles assez véhémentes pour dénoncer une telle pratique !

M. Michel Lambert. C'est vrai !

M. André Billardon. Vous devez donc céder aujourd'hui à des impératifs supérieurs - lesquels ? - lorsque vous contraignez E.D.F. à verser 150 millions au C.E.A., ce qui retire beaucoup de sa sincérité à votre budget. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, tous les groupes de cette assemblée ont demandé - pour enfin l'obtenir - l'inscription des dotations en capital des entreprises nationalisées au budget de l'industrie. Quoi que vous affirmiez, leur inscription aujourd'hui au budget des charges communes marque un recul politique grave.

Quant à leur alimentation par les recettes de privatisation, elle éclaire d'un jour nouveau votre libéralisme : vous, qui déclarez tout miser sur les entreprises dynamiques, laissant à leurs difficultés les secteurs malades, allez vendre les premières pour aider les seconds. Les contraintes de la réalité sont parfois à l'origine d'étonnants renversements de situation.

Il s'agit ensuite d'un budget d'abandon.

A l'appui de ma thèse, je vous parlerai d'énergie pour vous poser une question : quelles sont vos intentions en matière de politique énergétique ?

A moins de prétendre que, tout à la fois, la réduction des crédits au C.E.A., la quasi-disparition de l'A.F.M.E., le non-respect de la parole de l'Etat à l'égard des mineurs vous servent de politique, vous devez à la représentation nationale des explications.

Elles sont aujourd'hui d'autant plus urgentes qu'il serait imprudent de compter sur une baisse durable du prix du pétrole, et que le taux d'indépendance énergétique amorce une régression.

M. Jean-Pierre Kuchalds. Très bien !

M. André Billardon. Enfin, l'avenir est sacrifié.

En effet, comment pourrait-on dire autre chose lorsque l'on examine tant les crédits de politique industrielle que les dotations à la filière électronique.

En ce qui concerne les crédits de politique industrielle, déduction faite des engagements antérieurs et des postes que je qualifierai d'« obligatoires », tels ceux des restructurations ou des contrats de plan Etat-régions, les autres, que j'appellerai les crédits de politique industrielle dynamiques, c'est-à-dire ceux destinés aux actions de développement, sont divisés par deux d'une année sur l'autre.

Comment osez-vous, dans ces conditions, tenir les discours que vous tenez sur les P.M.I. et leurs capacités d'innovation ? La vérité, c'est que vous n'avez pour 1987 aucune marge de manœuvre.

La filière électronique dont Mme Cresson a parlé tout à l'heure représente tout de même bien l'avenir. Il est peu glorieux et pas sérieux du tout d'utiliser comme référence de départ la loi de finances rectificative pour camoufler la baisse des crédits.

La réduction des dotations en capital pour Thomson et Bull, alors que les besoins sont réels et que leur non-satisfaction signifie que l'avenir est sacrifié au motif d'une privatisation future, compromet le redressement conduit sous les gouvernements de gauche.

M. Louis Mexandeau. C'est une manie de la droite de sacrifier l'informatique et l'électronique !

M. André Billardon. En application du rapport Brulé - celui-ci n'étant peut-être pas le mieux placé pour jeter un regard objectif et prospectif sur la question - vous annoncez une simplification des procédures d'aides pour les rendre accessibles aux P.M.I.

Mais, monsieur le ministre, ignorez-vous comme M. Brulé que, dans ce secteur de l'électronique, la grande masse des aides financières va naturellement aux grandes entreprises, et cela dans tous les pays du monde ? Cela tient à l'importance des investissements d'avenir. C'est ensuite, et seulement ensuite que le tissu industriel diffus en bénéficie par retombées. I.B.M. a investi totalement la rue de Grenelle ! *(Sourires.)*

Ce qui m'amène à me poser la question : le ministère de l'industrie est-il encore d'une quelconque utilité ?

M. Jean Oehler. Non !

M. André Billardon. Le libéralisme, en matière de fonctionnement gouvernemental, a une conséquence : la rue de Grenelle a capitulé devant la rue de Rivoli. La présentation que vous avez faite de votre budget éclaire parfaitement votre démarche ; vous la résumez par la formule que vous avez reprise aujourd'hui : « Moins d'Etat et mieux d'Etat. »

Nous pourrions souscrire à la seconde partie si, dans le même temps, vous existiez encore. En vérité, tout se décide au ministère de l'économie, et il ne vous reste plus qu'à essayer de vous approprier, mais en vain, les outils de la politique libérale.

Ainsi, la politique fiscale c'est la rue de Rivoli ; les mesures concernant la concurrence, c'est la rue de Rivoli ; la déréglementation de l'énergie, c'est encore la rue de Rivoli !

Rien là que de très normal me direz-vous. Sans doute. Mais alors, monsieur le ministre, n'utilisez pas les oripeaux du tout-libéral pour vous en faire aujourd'hui une tunique ; d'autant que cela vous conduit à des formules ahurissantes du genre de celle-ci : « baisse des charges financières pour les P.M.I. grâce à la suppression du F.I.M. ». Ce n'est plus une politique, c'est de l'aveuglement.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Billardon, je souhaiterais vous interrompre.

M. André Billardon. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je veux simplement indiquer à M. Billardon que la ressource des Codevi qui alimente le F.I.M. a été affectée à l'ensemble des entreprises, particulièrement les petites et moyennes, et que cette réaffectation de la ressource Codevi a permis la baisse des taux d'intérêts pour l'ensemble des entreprises.

M. Lesiasles Poniatowski. Très bien !

M. le président. Concluez, monsieur Billardon !

M. André Billardon. J'arrive à ma conclusion, monsieur le président.

J'ai tout de même, je crois, réussi à prendre votre libéralisme en défaut, monsieur le ministre : vous souhaitez faire de votre ministère un grand cabinet-conseil. Allons ! il existe des cabinets privés qui font cela très bien ; faites-leur confiance, et vous proposerez l'année prochaine une nouvelle réduction de vos crédits budgétaires.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Tout à fait !

M. André Billardon. Quant à vous, si je puis me permettre un conseil, prenez en charge les dossiers industriels, car il n'est pas bon, monsieur le ministre, pour votre image que l'on dise que : « Valéo, c'est Balladur » et « l'accord I.T.T.-C.G.E., c'est Chirac ».

J'en aurai terminé avec le ministère lorsque j'aurai relevé, une fois encore, l'extravagante nomination du nouveau directeur de l'industrie (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Louis Mexandeau. Le fameux M. Maison rouge !

M. René Drouin. L'homme de l'Amérique !

M. André Billardon. ... dont on se demande si elle est due à sa participation à l'université d'été du parti républicain...

M. Louis Mexandeau. Sans doute !

M. André Billardon. ... ou à votre goût immodéré pour le reaganisme !

M. Ladislas Poniatowski. Ridicule !

M. André Billardon. Ne le laissez tout de même pas exterminer Colbert et Descartes. Ces propos assassins ne sauraient tenir lieu de politique.

Hélas ! pour le pays, monsieur le ministre, vous échouerez. L'industrie française a moins besoin de déréglementation galopante que de modernisation dynamique. Elle a moins besoin de privatisation idéologique que d'encouragements à l'investissement, tant corporels que dans la formation ou le savoir-vendre.

Vous sacrifiez l'avenir avec votre laissez-faire, alors qu'il conviendrait que l'Etat soit présent, comme il faut, là où il faut grâce à un bon budget, à un secteur public dynamique et à un aménagement du territoire volontariste.

Votre libéralisme risque de détruire le consensus industriel que les socialistes ont construit de 1981 à 1986. Il nous reste aujourd'hui à préparer une nouvelle alternance, car d'ores et déjà l'industrie en a besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Industrie :

Annexe n° 27. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 400, tome X, de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Budget annexe des postes et télécommunications :

Annexe n° 43. - M. François d'Aubert, rapporteur spécial ; avis n° 400, tome XVI, de M. Ladislas Poniatowski, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

